



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

OBSERVATOIRE
AGRICOLE ET FONCIER

Diagnostic agricole 2019

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DEUX-SÈVRES



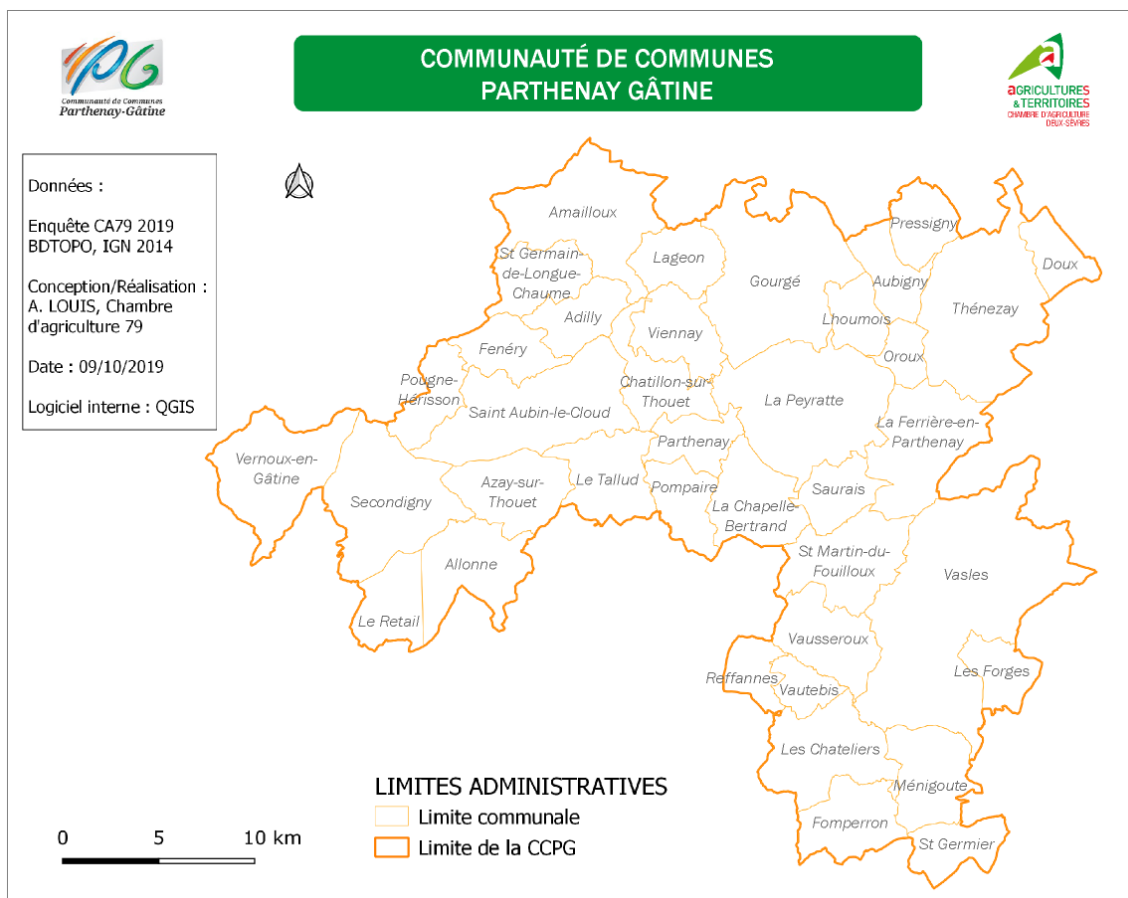
Sommaire

• Rappel réglementaire	4
• Rappel des objectifs de ce diagnostic	5
• La méthode employée pour la réalisation du diagnostic agricole	6
• Le contexte général agricole en 2010	7
• D'une Économie de production (années 60-70) à une Économie d'environnement (XXI ^{ème} siècle).....	7
• Un nouveau « partenariat entre l'Europe et les Agriculteurs »	8
I- L'agriculture de la Communauté de communes de Parthenay Gâtine (CCPG) au sein du contexte local	9
1. Quelle est la contribution de l'Agriculture de la CCPG dans ces éléments ?	9
• A l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine	9
• A l'échelle du département des Deux-Sèvres : un département à dominante rurale	12
2. Les derniers résultats agricoles officiels sur la CCPG	16
• Les entreprises et exploitants agricoles	16
• Les surfaces agricoles	16
II- Les éléments issus du diagnostic mené au cours de l'année 2019	19
1. Les exploitations de la CCPG et leur dynamique de développement	19
• Les entreprises agricoles	19
• Les formes juridiques et les actifs	20
• Les exploitants du territoire, actuels et à venir.....	20
• Les surfaces agricoles	22
• Les productions des exploitations.....	23
• Le zoom sur les activités / secteurs de production	25
• Les activités liées aux entreprises agricoles	44
2. Les sites d'exploitation et leur intégration.....	45
• Rappel réglementaire	45
• Les bâtiments agricoles	47
• Les sites de stockage	47
III- Les enjeux agricoles et les zones concernées	48
1. Les projets des entreprises.....	48
• Les projets de diversification.....	48
• Les projets d'accueil à la ferme	50
• Les projets d'énergies renouvelables.....	51

• Les projets environnementaux.....	52
2. Les contraintes et problématiques rencontrées	53
• Les zones à contraintes environnementales	53
• L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN)	54
• Les déplacements d'engins agricoles	55
• Les relations de voisinage.....	55
3. Des Atouts, des Faiblesses, des Menaces mais surtout des Opportunités	55
• Le projet du PNR (Parc Naturel Régional) de Gâtine poitevine.....	56
4. Quelques préconisations	57

Introduction

La Communauté de communes de Parthenay Gâtine a confié à la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres la réalisation du diagnostic agricole nécessaire à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Ce diagnostic concerne les 38 communes constituant ce territoire.



Cette étude a été conduite d'octobre 2018 à octobre 2019. Ce document reprend l'ensemble des éléments du diagnostic, à savoir :

- Un rappel réglementaire à l'attention des différents publics : agriculteurs du territoire, élus, autres bureaux d'études prestataires du PLUi, personnes publiques associées
- La description de la méthode utilisée pour ce diagnostic
- Le contexte agricole général
- Les préconisations d'intégration de l'agriculture et des activités agricoles dans le PLUi au vu des atouts, faiblesses, opportunités et menaces identifiés.

Les conseillers de la Chambre d'agriculture ayant réalisé l'étude sont :

Jérôme BARON, Responsable du pôle « Économie et Développement Local »

Aline LOUIS, Chargée d'Études Aménagement Géomatique

Erwan FAUX, Conseiller Développement Local

Valérie NEAU, Assistante du pôle « Économie et Développement Local »

• Rappel réglementaire :

L101-2 du Code de l'Urbanisme (CU) : « Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

a) Les populations résidant dans les zones **urbaines et rurales** ;

b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la **revitalisation des centres urbains et ruraux** ;

c) Une **utilisation économe des espaces** naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;

d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;

e) Les besoins **en matière de mobilité** ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La **diversité des fonctions urbaines et rurales** et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, **d'activités économiques**, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la **salubrité publiques** ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, **des pollutions et des nuisances de toute nature** ;

6° La **protection des milieux naturels et des paysages**, la **préservation de la qualité** de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.

Article L151-4 du CU : « Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

Il s'appuie **sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques** et démographiques et **des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles**, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

Il analyse la **consommation d'espaces naturels, agricoles** et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces **ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers**. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.... »

• Rappel des objectifs de ce diagnostic :

- Connaître la dynamique agricole du territoire, son potentiel d'évolution et les enjeux qu'il représente en matière agricole
- Alimenter le PLUi et les réflexions des élus
- Disposer de données agricoles actualisées
- Favoriser la concertation locale
- Éclairer les choix en matière de projets et d'aménagement divers

Rappel des différents zonages :

- **Les zones urbaines sont dites « zones U »**. Peuvent être classés en zone urbaine, les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. (R.151-18 du CU)
- **Les zones à urbaniser sont dites « zones AU »**. Peuvent être classés en zone à urbaniser, les secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation. (R.151-20 du CU)
- **Les zones naturelles et forestières sont dites « zones N »**. Peuvent être classés en zone naturelle et forestière, les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger. (R.151-24 du CU)
- **Les zones agricoles sont dites « zones A »**. Peuvent être classés en zone agricole, les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. (R.151-22 du CU)

A noter que l'article R151-23 du CU autorise en « zone A » :

*« 1° Les constructions et installations **nécessaires à l'exploitation agricole** ou au **stockage et à l'entretien de matériel agricole** par les coopératives d'utilisation de matériel agricole agréées au titre de l'article L. 525-1 du code rural et de la pêche maritime ;*

*2° Les **constructions, installations, extensions ou annexes** aux bâtiments d'habitation, changements de destination et aménagements prévus par les articles L. 151-11, L. 151-12 et L. 151-13, dans les conditions fixées par ceux-ci.*

- **La méthode employée pour la réalisation du diagnostic agricole :**

- Valorisation des informations disponibles en interne
- 22 réunions de présentation et de collecte des informations auprès des exploitants
- 21 permanences
- Relances téléphoniques pour les absents
- Une présentation des résultats en COPIL pour validation aux référents urbanisme de la Communauté de communes de Parthenay Gâtine le 21 octobre 2019
- Des réunions techniques pour l'analyse des enjeux de chaque siège d'exploitation
- Des temps d'échanges de présentation aux exploitants agricoles pour les informer de la suite donnée

Sur un total de 645 exploitations recensées, **615 ont été vues (dont 30,6% lors des réunions d'information et de collecte et 28,3% lors des permanences) ou contactées par téléphone (41,1%), et 41 exploitations n'ont pas donné de réponse ou n'ont pas souhaité répondre.**

Dès lors, 93,75% des exploitants ont répondu à ce diagnostic agricole.

• Le contexte général agricole en 2010

Un certain nombre de tendances lourdes, valables à l'échelle nationale comme sur le plan local, et illustrées par les statistiques du recensement agricole, témoigne de l'évolution de l'agriculture :

- Baisse tendancielle du nombre d'exploitations
- Forte baisse en particulier du nombre de petites exploitations et plus forte part d'exploitations sous forme sociétaire
- Diminution du nombre d'actifs, en particulier en ce qui concerne les actifs familiaux
- Agrandissement des exploitations dans un objectif de gain de productivité (en lien avec les Unités de Travail Annuelles (UTA) ou Équivalent Temps Plein (ETP))
- Augmentation des surfaces dédiées aux cultures au détriment de l'élevage

L'agriculture est résolument multifonctionnelle.

• D'une Économie de production (années 60-70) à une Économie d'environnement (XXI^{ème} siècle)

Pour encourager la pérennité des exploitations agricoles sur le territoire, il est nécessaire de **veiller à leurs capacités de développement et d'investissement**. Pour cela, il convient d'abord de permettre la mobilisation suffisante de ressources pour générer de l'activité. Les parcelles de l'exploitation, les bâtiments, le matériel, la main d'œuvre et autres intrants **sont des moyens de production à préserver**.

Ensuite, c'est **l'accès aux débouchés, aux marchés qui constitue la seconde condition de développement des entreprises** : les productions d'aliments, de produits non alimentaires, de services font partie des gammes de l'offre agricole locale. Par exemple, la production de lait ou de viande, la vente de reproducteurs, les contrats signés entre les agriculteurs et les collectivités pour la biodiversité ou la qualité de l'eau, sont des solutions imaginées pour créer, développer ou diversifier l'activité. Dans un contexte où les marchés sont plus instables, mais aussi plus variés, il est déterminant **de croiser la connaissance du contexte global avec les informations utiles localement** (études de marchés, enjeux environnementaux, etc.).

Enfin, l'agriculture, par l'espace qu'elle utilise, mais aussi par les échanges marchands ou non avec les autres acteurs du territoire, intègre des enjeux importants. La pérennité d'une exploitation est donc conditionnée par la **capacité de ses dirigeants à anticiper les évolutions locales et globales** et éviter ainsi les impasses.

Il s'agit donc aussi par le diagnostic réalisé d'organiser la fonction de veille des exploitations de la Communauté de communes de Parthenay Gâtine afin qu'elles puissent anticiper les éventuels effets de l'urbanisation et de l'aménagement urbain sur leur propre activité.

• Un nouveau « partenariat entre l'Europe et les Agriculteurs »

La redéfinition de la Politique Agricole Commune (PAC) repose sur 4 objectifs :

- Mettre la compétitivité au service de la sécurité alimentaire
- Jeter les bases d'une compétitivité à long terme qui allie enjeux écologiques et économiques
- Développer une agriculture harmonieuse sur l'ensemble du territoire européen
- Simplifier la PAC (charges administratives / conditionnalité / contrôle)

Cette réforme de 2015 établit un nouvel équilibre dans le cadre d'un partenariat avec la société à l'égard :

- Des ressources financières adéquates
- Des agriculteurs qui doivent retrouver leur légitimité : faire vivre les zones rurales, préserver les écosystèmes, produire une nourriture de qualité en quantité

Concrètement ?

- La sécurité alimentaire est mise en avant (en quantité et en qualité sanitaire)
- Des soutiens financiers réorientés (agriculture « durable », savoir-faire paysans)
- Relocalisation des marchés de consommation (transports et « étiquette carbone », qualité et environnement, énergies renouvelables, etc.)
- Critères de comportements d'achat plus complexes de la part des consommateurs qui impliquent des notions comme la proximité, l'écologie, la qualité, la santé, l'éthique, etc.

I- L'agriculture de la Communauté de communes de Parthenay Gâtine (CCPG) au sein du contexte local

1. Quelle est la contribution de l'Agriculture de la CCPG dans ces éléments ?

• A l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine

La région Nouvelle-Aquitaine regroupe 12 départements. C'est la plus vaste des nouvelles régions avec 8,5 millions d'hectares soit 15,5% du territoire national. Sur le plan économique et démographique, la nouvelle région représente 7,45% du PIB et avec près de 6 millions d'habitants, elle pèse 9,2% de la population nationale.

Le secteur agricole (source Agreste données 2013)

La SAU (Surface Agricole Utile) est de 4,2 millions d'hectares soit 50% du territoire de la région (moyenne nationale : 53%) et les surfaces boisées représentent 34% (moyenne nationale : 30%). Quant à la SAU de la CCPG, cette dernière occupe 74,2% du territoire, soit une moyenne nettement supérieure à celle de la région. Les terres arables occupent 63% de la SAU (contre soit 2,6 millions d'hectares, les surfaces toujours en herbes 31% et les autres cultures permanentes 6%.

La Nouvelle-Aquitaine se situe **au premier rang français en termes de nombre d'exploitations** avec près de 85 000 unités et en main d'œuvre agricole avec près de 130 000 UTA (Unité de Travail Annuel). S'y ajoutent 50 700 emplois pour la filière bois.

Comme partout en France, cette main d'œuvre agricole a fortement baissé : -25 % entre 2000 et 2010, soit une perte de 40000 emplois sur la période. **Ce sont surtout les plus petites exploitations qui disparaissent.**

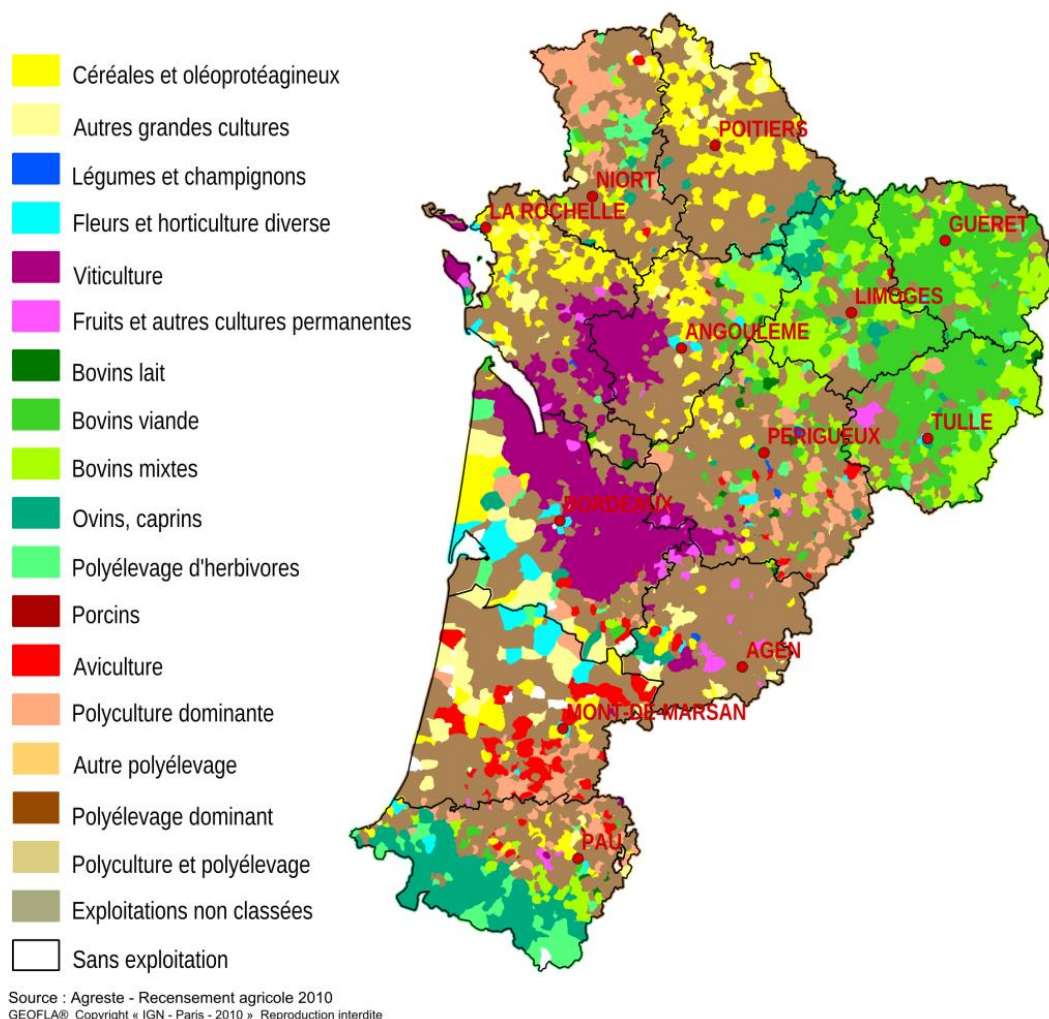
L'agriculture est très diversifiée avec une orientation vers les grandes cultures, le secteur viticole et l'élevage bovin, ovin et caprin. Les productions végétales prédominent le territoire avec 69% contre 31% pour les productions animales.

Sur la CCPG, l'agriculture y est aussi très diversifiée avec une orientation vers l'élevage notamment ovin et bovin viande. A l'inverse de la Nouvelle Aquitaine, les productions animales prédominent le territoire avec 67% contre 33% pour les productions végétales.

L'agriculture de la CCPG au niveau régional :

- Superficie : la CCPG représente 1% de la superficie de la Nouvelle Aquitaine
- SAU : la CCPG représente environ 1,5% de la SAU de la Nouvelle Aquitaine

Orientation technico-économique des communes de Nouvelle Aquitaine



La CCPG regroupe une diversité de productions qui contraste avec des zones où les productions sont très homogènes.

Élevage et produits laitiers

La région détient le **1^{er} cheptel allaitant de France** avec environ 13% de la production française. Le cheptel laitier produit 6% de la production nationale.

Les ovins représentent 25% du cheptel national, élevés majoritairement pour la production de lait livré à 85% à l'industrie.

36% de l'effectif national de chèvres se trouve en Nouvelle Aquitaine dont **85% en Poitou-Charentes**. Le lait est aussi livré principalement à l'industrie.

Grandes cultures

La Nouvelle Aquitaine est **une des 1^{ères} régions productrices de céréales** : la 1^{ère} région française productrice de maïs (plus de 4 millions de tonnes) et de tournesol (500 000 tonnes) et 5^{ème} en blé tendre (3,3 millions de tonnes).

Viticulture

La région compte 236 000 hectares de vignes dont 150 000 en Aquitaine pour le vin et 86 000 en Poitou-Charentes pour le Cognac et le Pineau. Ce secteur génère 54 100 emplois directs et indirects.

Fruits et légumes

La région représente 19% des surfaces cultivées en fruits et 21% des surfaces cultivées en légumes en France.

Agriculture bio

En 2015, environ 4 500 exploitations sont en production labellisée « agriculture biologique » soit 150 000 hectares (3,5 % de la SAU du territoire - moyenne nationale de 4 %).

Circuits courts

14 340 exploitations commercialisent en circuit court dans la nouvelle région soit 17% du total des exploitations (moyenne nationale 15%).

Produits de niche

Le plus emblématique est sans aucun doute la truffe : 25% de la production française produit en Dordogne et Charente.

L'agro-alimentaire (source DRAAF – Nouvelle Aquitaine)

Le secteur agroalimentaire compte 1 500 industries et 3 000 entreprises de commerce de gros, soit 49 000 équivalents temps plein et **un chiffre d'affaires de 28 milliards d'euros**.

Ce secteur présente une grande diversité. Ainsi, le Limousin et le nord des Deux-Sèvres concentrent une partie importante des industries de la viande : les 36 abattoirs de boucherie et les 28 de volailles jouent un **rôle clef dans le maintien des filières d'élevage et la préservation du tissu économique des territoires ruraux**.

Perspectives de court-moyen terme (5-10 ans)

Près de la moitié des chefs d'exploitations a plus de 55 ans. Si le taux de remplacement (solde transmissions-installations) reste au niveau actuel, **la baisse de la main d'œuvre familiale va se poursuivre sur un rythme accéléré** (-3 % à -4 % par an).

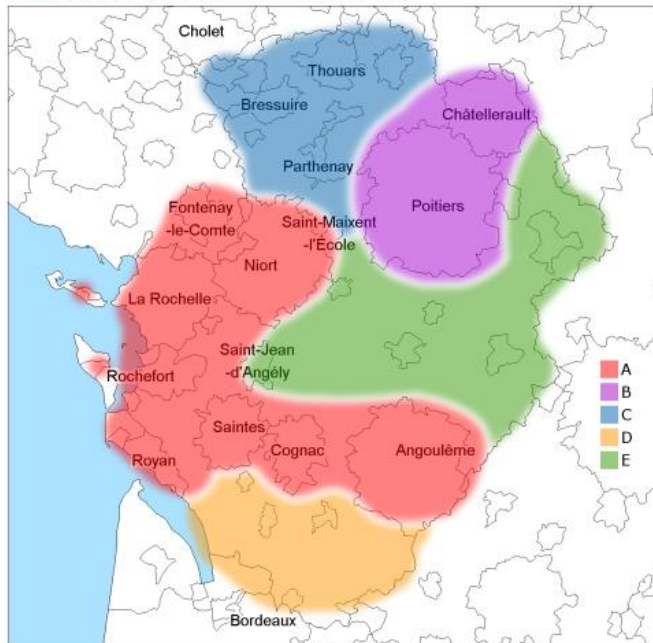
Dans les zones intermédiaires (plaines et coteaux du Sud-Ouest, axe Royan-Loudun en Poitou-Charentes, vallées de la Garonne et de ses affluents, etc.), cette diminution de la main d'œuvre se traduit par **la disparition des élevages**, principalement au profit des grandes cultures et du boisement. Ces évolutions ont un impact considérable dans les zones les plus rurales : baisse de l'emploi, réduction des services publics, dépopulation et vieillissement, perte de biodiversité et dégradation de la qualité de l'eau, baisse de l'attractivité touristique ou résidentielle, etc.

Les politiques d'installation et de transmission des exploitations agricoles, notamment d'élevage, seront donc au cœur des politiques d'attractivité des territoires.

- **A l'échelle du département des Deux-Sèvres : un département à dominante rurale**

Les Deux-Sèvres se situent à la confluence de 3 bassins de vie, aux dynamiques hétérogènes.

Une vision rénovée de la région en 5 territoires



Source : Insee

©IGN-Insee 2011

Zone A : Entre Niort et Angoulême, via le littoral, le tissu urbain forme un continuum, mais avec des dynamiques variées ; en croissance sur la côte et à Niort ; en stagnation ou en déclin entre Saintes et Angoulême.

Zone C : le nord de la région est maillé d'un tissu de petits et moyens pôles économiques, avec une présence forte de l'agriculture de l'agrofourmiture et de l'agroalimentaire.

Zone E : c'est la zone la plus rurale, faiblement influencée par les villes ; l'agriculture et les métiers connexes (bâtiment, mécanique, approvisionnement, etc.) sont dominants dans l'économie locale. Cette zone est en déclin démographique.

Globalement, c'est le développement des activités tertiaires qui explique le dynamisme des aires urbaines. Le rural isolé est en déclin démographique et économique, et **l'agriculture reste bien souvent la seule activité productive dans des communes isolées** des services publics et des infrastructures.

L'agriculture à la croisée des chemins

En Deux-Sèvres, il y a environ **5 500 exploitations agricoles** en 2015, employant environ **9 000 équivalents temps plein** (dont 85% de main d'œuvre familiale). La superficie moyenne est de l'ordre de **80 ha/exploitation** (50 ha/UTA). Les grandes exploitations représentent presque la moitié du total, les petites un quart. Ces dernières n'exploitent que 3% de SAU et occupent 5% de la main d'œuvre agricole.

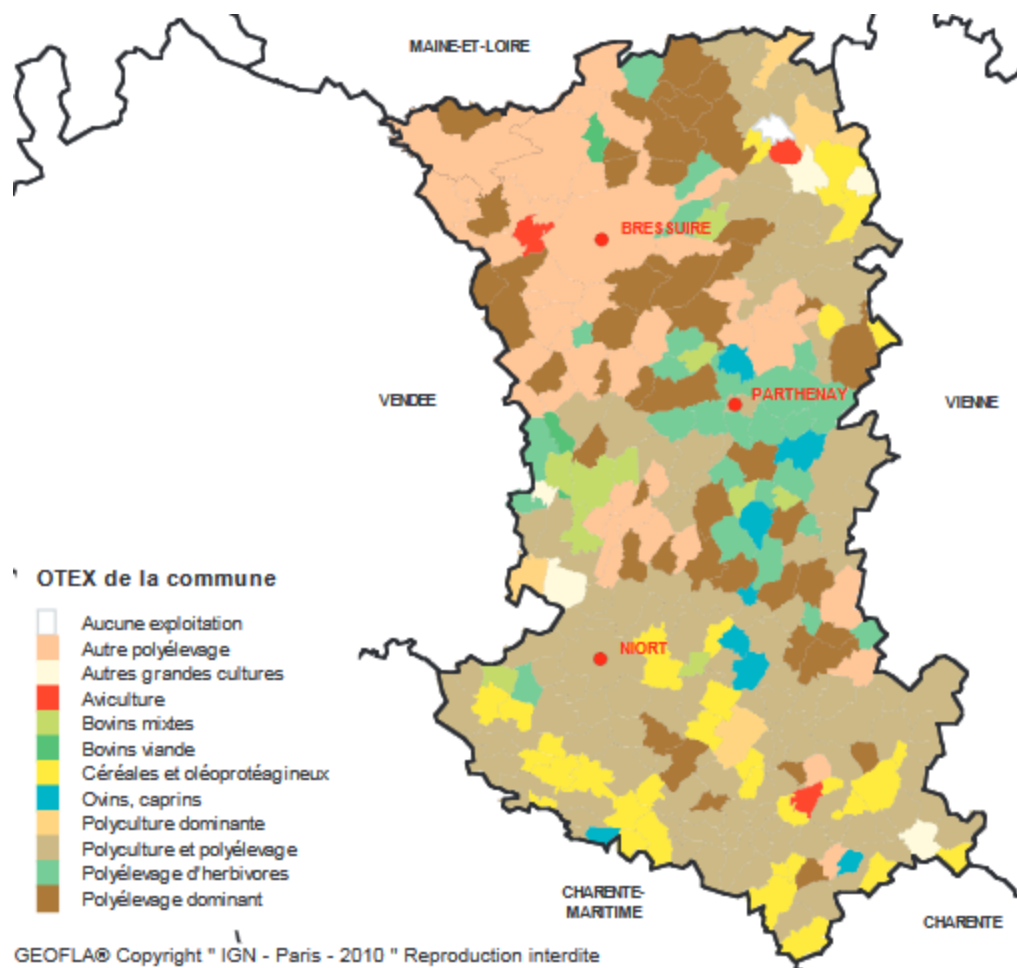
L'agroalimentaire et l'agrofourmiture génèrent 6 000 emplois, le commerce alimentaire et la restauration 7 500. Ainsi, près de **15 000 personnes travaillent de la « fourche à la fourchette »**, soit plus de 10% de la population active départementale, le double de la proportion française.

L'agriculture de la CCPG au niveau départemental :

- Superficie : la CCPG représente 13,9% de la superficie de la Nouvelle Aquitaine
- SAU : la CCPG représente environ 13,9% de la SAU de la Nouvelle Aquitaine

L'agriculture départementale peut se caractériser par sa grande diversité, comme le souligne la carte ci-dessous :

Orientation technico-économique des communes de Deux-Sèvres



Source : Agreste – Recensement agricole 2010

Des disparités apparaissent au sein de ce département « *seuil* », entre le Massif Central et le Massif Armoricain : des élevages intensifs au Nord-Ouest, des élevages plus extensifs sur le flanc oriental et en Gâtine et une vaste zone de polyculture-élevage et de grandes cultures au Sud des Deux-Sèvres.

Outre la diversité des productions, à préserver, et une forte présence agricole sur le territoire (**75 % de la SAU**, contre 53 % en France, du fait de la faible place de la forêt), d'autres atouts d'ordre économique sont à signaler.

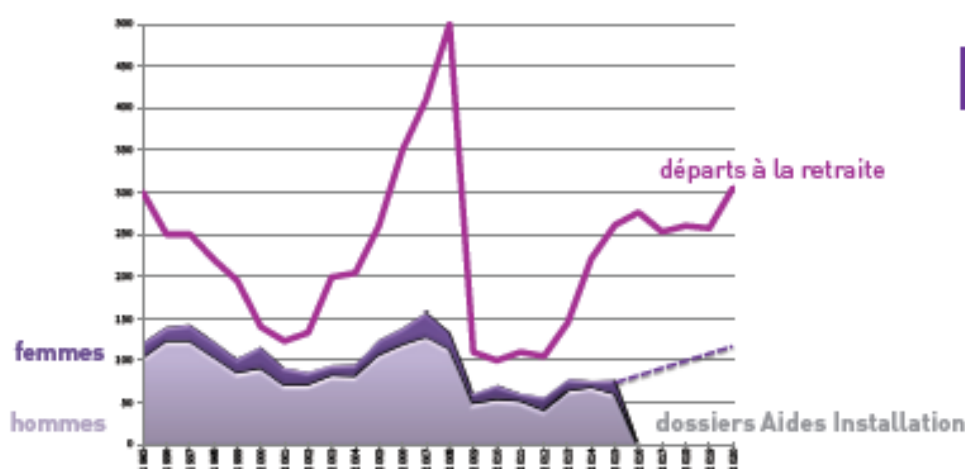
Sur un plan général, quatre secteurs d'activité sont surreprésentés en Poitou-Charentes : la sphère agricole, les industries agro-alimentaires, les industries de biens d'équipement avec le ferroviaire et l'aéronautique, les activités financières et immobilières avec les mutuelles à Niort. **Les établissements de transformation agroalimentaire sont diversifiés et bien répartis géographiquement : c'est un atout considérable pour organiser des filières alimentaires territorialisées.**

Comme tous les départements français, les Deux-Sèvres sont confrontées à **une forte baisse de sa main d'œuvre agricole** : -25 % en dix ans, la hausse de l'emploi salarié étant loin de compenser la baisse de la main d'œuvre familiale (moins de 10 % de la main d'œuvre familiale).

Cette baisse de la main d'œuvre est préoccupante pour l'avenir de l'élevage et des filières à haute intensité en main d'œuvre : **en effet, les zones intermédiaires sont propices aux grandes cultures dès que la taille par actif est suffisante pour tirer un revenu, à temps complet ou non.** Ce mouvement de « *cérialisation* » atteint des proportions inquiétantes, qui ne démentent pas avec les années.

Cette spécialisation du Sud et du Nord-Est du département vers les grandes cultures **provoque une chute de valeur ajoutée agricole, et suscite des questions sur l'avenir de certains sites industriels de transformation** (laiteries, abattoirs, fabrications d'aliments, etc.). Or, la population des agriculteurs est vieillissante : la moitié a plus de 50 ans et un quart plus de 60 ans. Avec ces perspectives démographiques, la régression de l'élevage devrait se poursuivre, surtout dans le contexte d'instabilité dans lesquelles les filières animales se trouvent.

Evolution des demandes d'aides à l'installation et départs à la retraite



Source : Chambre d'agriculture 79 - 2015

Les circuits courts

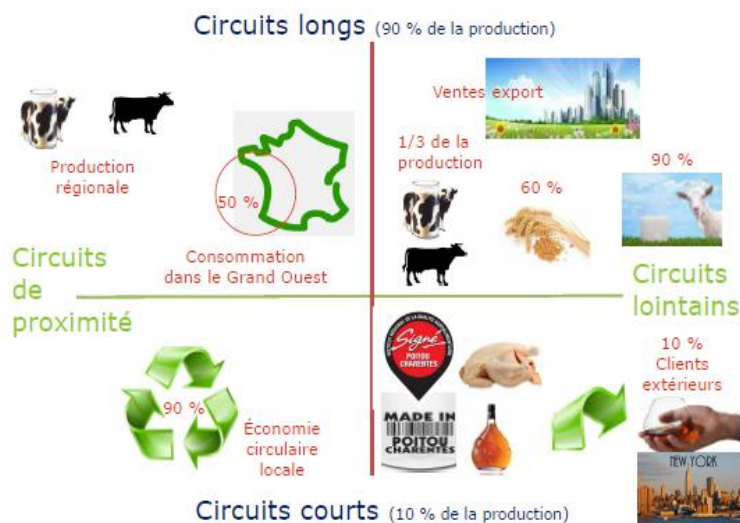
Pratiqués par 10 % des exploitations des Deux-Sèvres, soit 650 exploitations sur les 6 400 que comptait le département en 2010, les Deux-Sèvres arrivent en **3^{ème} position** avec 10% de ses exploitations en circuits courts, à l'échelle de l'ancienne région Poitou Charentes.

Les **modes de commercialisation sont de plus en plus variés** : si 70 % des exploitants en circuits-courts pratiquent la vente directe (dont 80% à la ferme et sur les marchés), 30% font appel à un intermédiaire pour la vente ; la moitié de ces intermédiaires sont des commerçants-détaillants. Les autres se répartissent entre les points de vente collectifs (17 % des intermédiaires), les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS : 12 %), la restauration commerciale (10 %) et la restauration collective (7 % des intermédiaires).

Lors des dernières enquêtes, **les producteurs en circuits-courts indiquent pour leur grande majorité que la demande est loin d'être saturée.** Selon le réseau rural des circuits courts de Poitou-Charentes, les perspectives de développement sont à dix ans de **+10% dans la vente directe (+290 M€) et de +30% (+50 M€) dans la restauration hors foyer, soit un gain de recettes de 340 M€,** c'est-à-dire une augmentation supplémentaire des recettes agricoles de la « *ferme Poitou-Charentes* » de +1% par an.

Les circuits courts sont, à juste titre, cités comme **un outil essentiel pour assurer la « relocalisation » de l'économie et la transition énergétique,** que les responsables politiques appellent de leurs vœux. Mais, au vu du faible poids des circuits-courts et de leurs perspectives de

développement à moyen/long termes, la notion d'économie de proximité offre plus de possibilités d'accroître les échanges locaux. L'économie de proximité ne se résume donc pas aux circuits les plus courts (de producteur à consommateur). Elle peut s'appliquer à des circuits plus longs, dès lors que ce sont des acteurs locaux qui participent à cette filière. Dans le schéma ci-dessous, on note que **90 % des exploitations en circuits-courts pratiquent des échanges locaux, mais 10% peuvent expédier leurs productions à l'autre bout du monde** (du Cognac, des produits transformés non périssables comme des conserves, etc.).



Dans la problématique de développer une économie agricole de proximité, l'enjeu sera de prioriser l'installation de jeunes dans tous les secteurs de production, et/ou de favoriser les investissements de diversification et de montée en gamme (transformation, logistique, marketing, etc.) : sinon, la monoculture progressera de manière inexorable, rendant impossible la relocalisation des activités agricoles dans la moitié du département.

Les énergies renouvelables

Les agriculteurs ont toujours été confrontés à la multifonctionnalité : produire des denrées alimentaires et non alimentaires, fournir des services, produire de l'énergie, etc. Face aux nouveaux défis climatiques, l'agriculture est sollicitée pour participer d'une part à la réduction des consommations d'énergies, mais aussi et surtout pour contribuer à la production d'énergies renouvelables et aux réductions de gaz à effet de serres, au stockage du carbone, etc. Les Plans Climat Air Énergie des Territoires (PCAET), les démarches engagées dans les filières, les recherches d'économies pouvant conduire à l'autoconsommation d'énergies produites sur la ferme, sont autant de facteurs qui mobilisent les agriculteurs pour le développement de ces nouvelles activités.

Ainsi, la production d'oléagineux pour réaliser des biocarburants, la mobilisation du bois des haies pour en faire des bûches sont des débouchés déjà anciens et assez fréquents. Dorénavant, il faut compter sur des filières comme le bois-plaquettes, les productions végétales spécialisées (ex: miscanthus, chanvre), les unités de méthanisation, la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques. Toutes ces filières sont des voies de diversification très répandues.

Ce défi de l'agriculteur énergétique est donc en passe d'être relevé et pourrait concerner une forte part des agriculteurs du territoire d'étude.

2. Les derniers résultats agricoles officiels sur la CCPG

• Les entreprises et exploitants agricoles

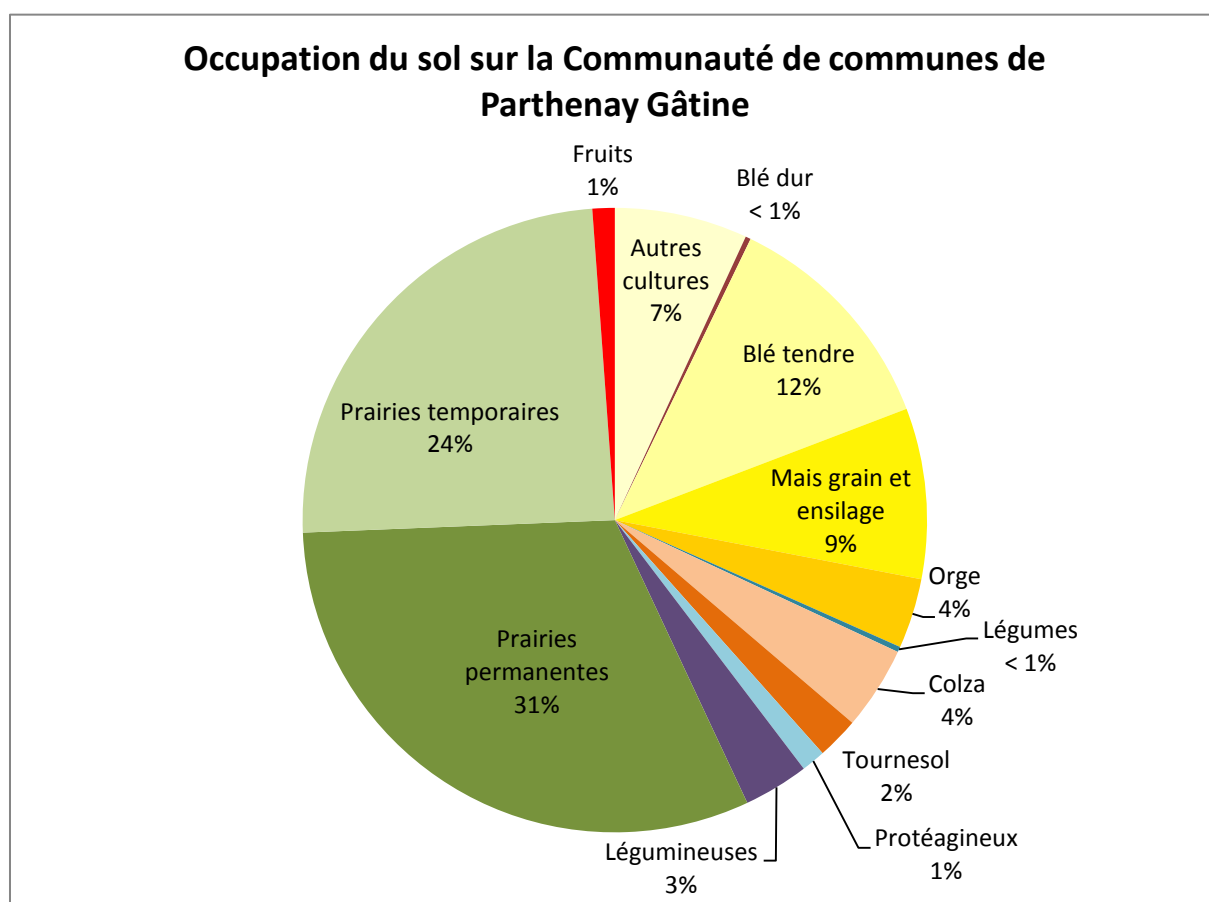
Selon les chiffres INSEE¹ :

En 2016, **975 agriculteurs exploitants** sont recensés (population de 15 ans ou plus selon la catégorie socio-professionnelle) dont 221 femmes soit 22,7% des agriculteurs exploitants. Ce sont également **1380 emplois directs** qui sont dénombrés dans le secteur de l'activité agricole soit 10,1 %.

• Les surfaces agricoles

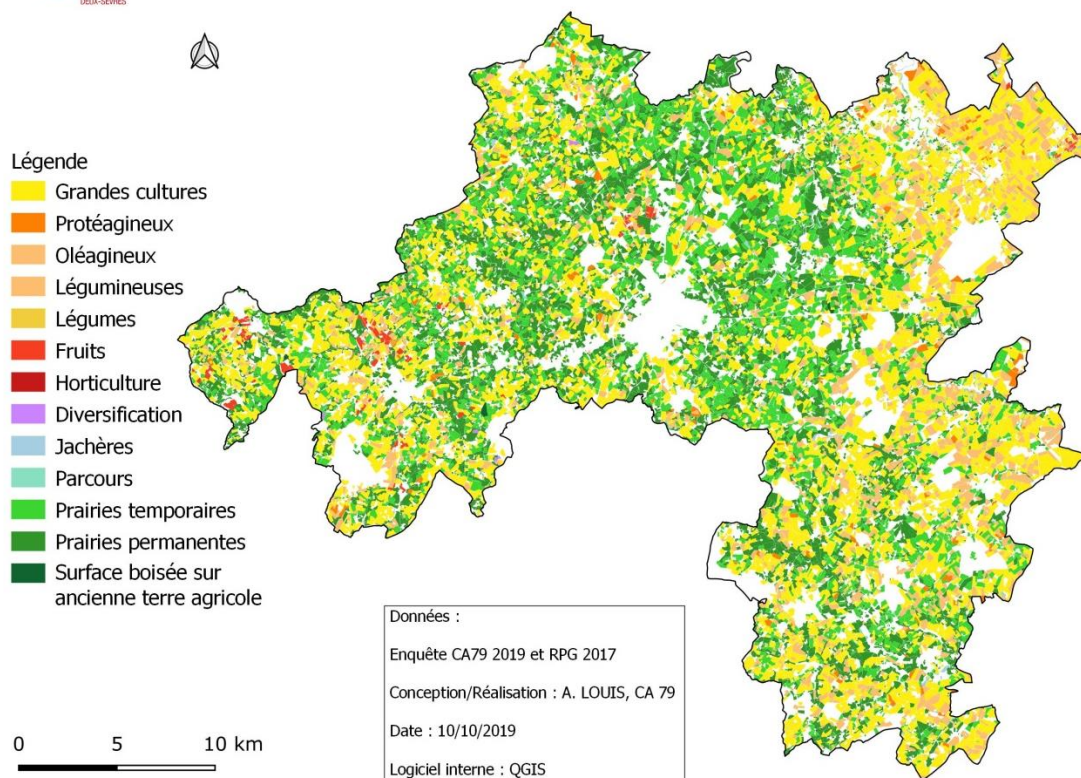
Le Recensement Parcellaire Graphique de 2017 met en évidence **62 092 ha de Surface Agricole Utile** (SAU) sur le territoire de la CCPG pour 1046 déclarations. Ces déclarants peuvent avoir leurs sièges d'exploitation sur ou en dehors de la CCPG. Ainsi, **74,2 % du territoire** était recensé en SAU en 2017.

Les 62 092 ha de déclarés mettent en évidence une diversité de l'occupation des sols et notamment **une présence encore très forte des prairies** – 55% de la SAU - révélatrice de la présence de l'élevage sur le territoire, territoire dont la typologie est très marquée par les vallées.



Source : Extraction du RPG 2017 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Parthenay Gâtine

¹ INSEE : EPCI de Parthenay Gâtine (200041333) Dossier Complet, consultation octobre 2019



Nb : les parcours correspondent aux parcours en plein air (porcs et volailles principalement).

Comme en témoigne la cartographie ci-dessus, l'occupation du sol sur la CCPG est très variée. Les prairies (permanentes et temporaires) bordées de haies bocagères majoritairement présentes sur l'ensemble du territoire, sont des caractéristiques typiques de la Gâtine assurant la présence de l'élevage.

La partie Est laisse, quant à elle, place à une prédominance des grandes cultures en raison d'un paysage plus ouvert et propice à ce type de production mais également avec la proximité de la Vienne.

Sur la partie Ouest, l'arboriculture fruitière se démarque notamment avec la production des pommes et poires de Gâtine.

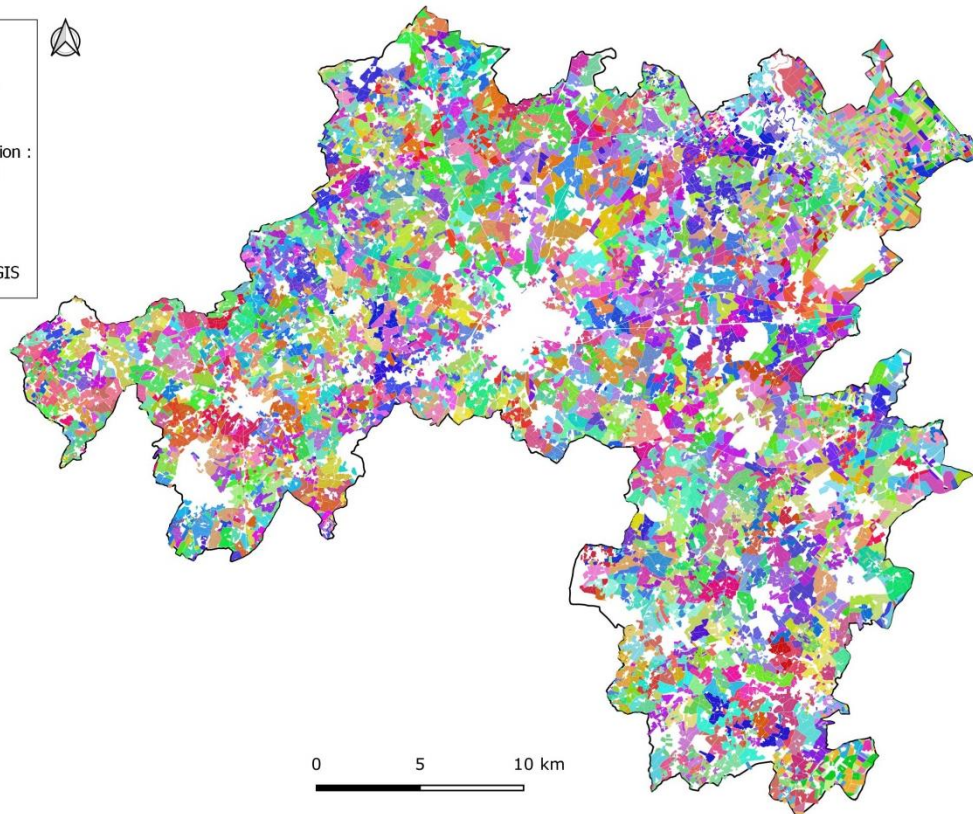
Données :

Enquête CA79 2019
RPG 2017

Conception/Réalisation :
A. LOUIS, Chambre
d'agriculture 79

Date : 18/11/2019

Logiciel interne : QGIS



Cette cartographie représente la répartition du parcellaire par exploitation. Les îlots de couleur démontrent un parcellaire assez groupé sur la partie bocagère du territoire. À l'inverse, il est plus dispersé sur les zones de grandes cultures, c'est-à-dire principalement sur la frange Est du territoire.

II- Les éléments issus du diagnostic mené au cours de l'année 2019

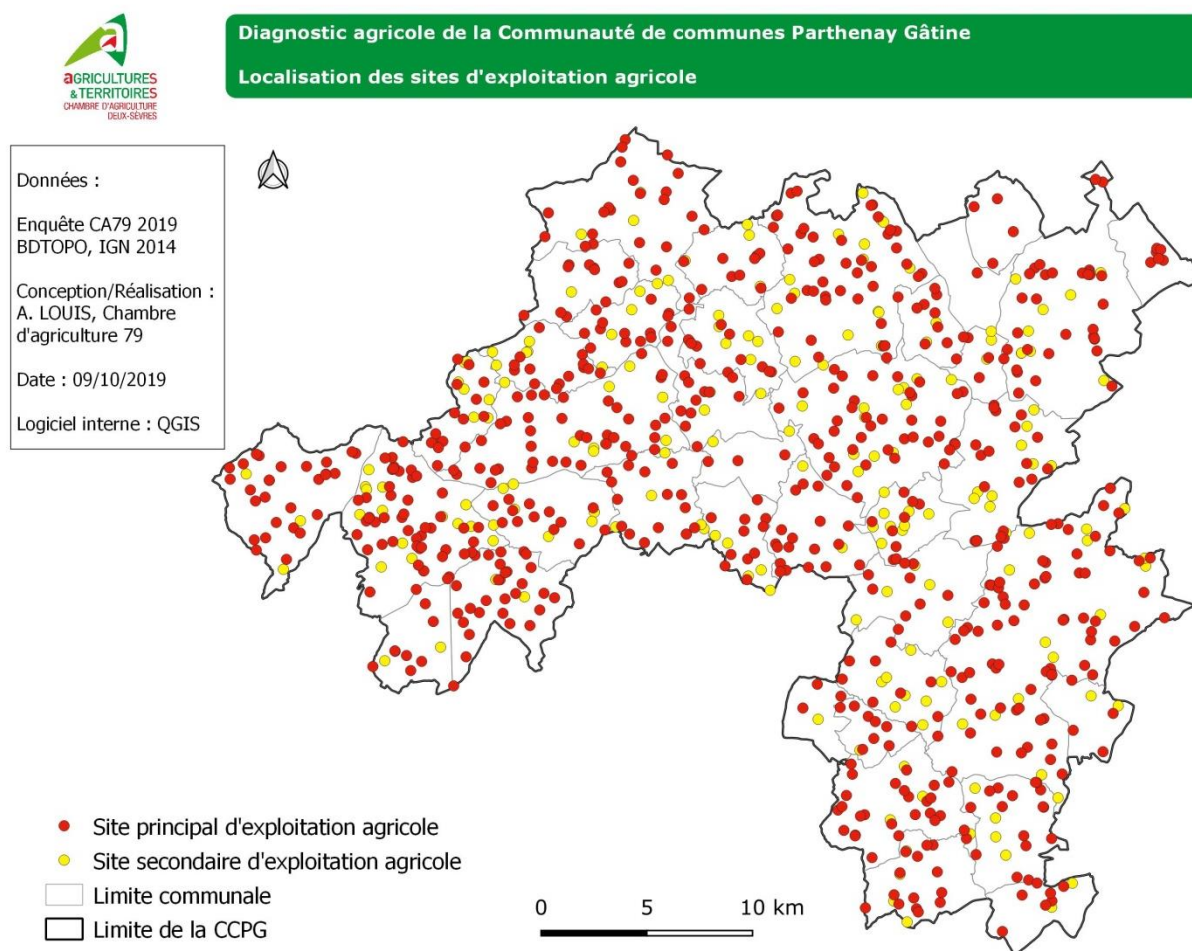
1. Les exploitations de la CCPG et leur dynamique de développement

• Les entreprises agricoles

Ce sont **645 exploitations agricoles** qui ont été recensées comme ayant leurs sièges d'exploitation sur le territoire de la Communauté de communes de Parthenay Gâtine.

840 sites d'exploitation ont été inventoriés sur la CCPG, soit l'équivalent de 1,3 site par exploitation, ce qui correspond en moyenne à quatre sites pour trois exploitations.

L'ensemble de ces sites sont répartis de manière plutôt homogène sur le territoire ce qui tend à démontrer la part encore importante de l'activité agricole sur la CCPG.

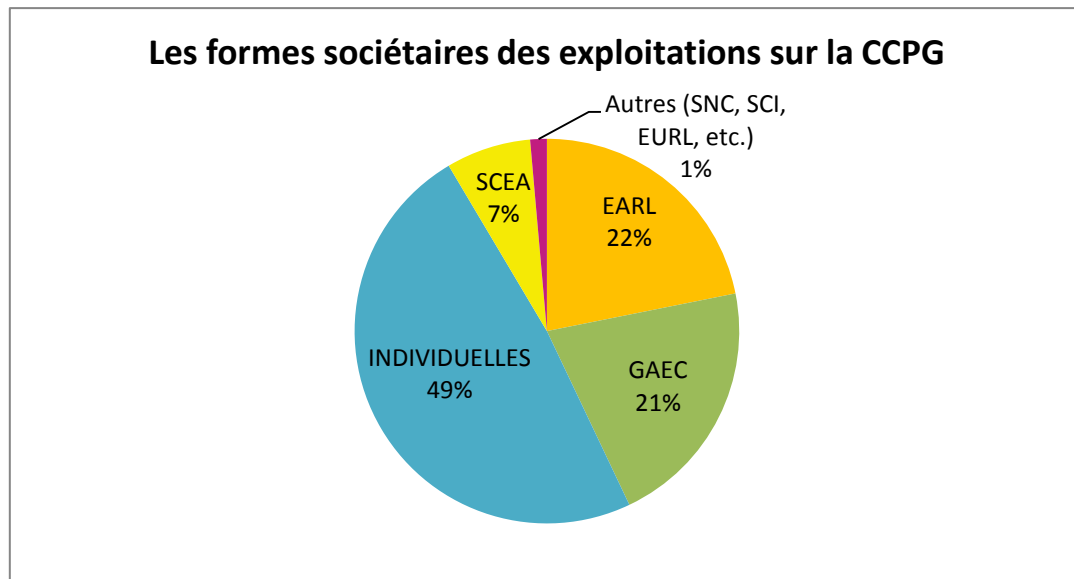


Source : Enquête 2019 menée par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres sur les 645 exploitations recensées.

• Les formes juridiques et les actifs

Les formes sociétaires sont majoritaires comme sur l'ensemble du département. Ainsi, on compte :

- 141 EARL (Entreprises Agricoles à Responsabilité Limitée) soit 22 %
- 136 GAEC (Groupements Agricoles d'exploitation en commun) soit 21 %
- 46 SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole) soit 7 %
- 313 individuelles soit 49 %
- 9 autres soit 1 % dont EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée)), SNC (Société en Nom Collectif), SARL (Société A Responsabilité Limitée), etc.



Source : Enquête 2019 menée par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

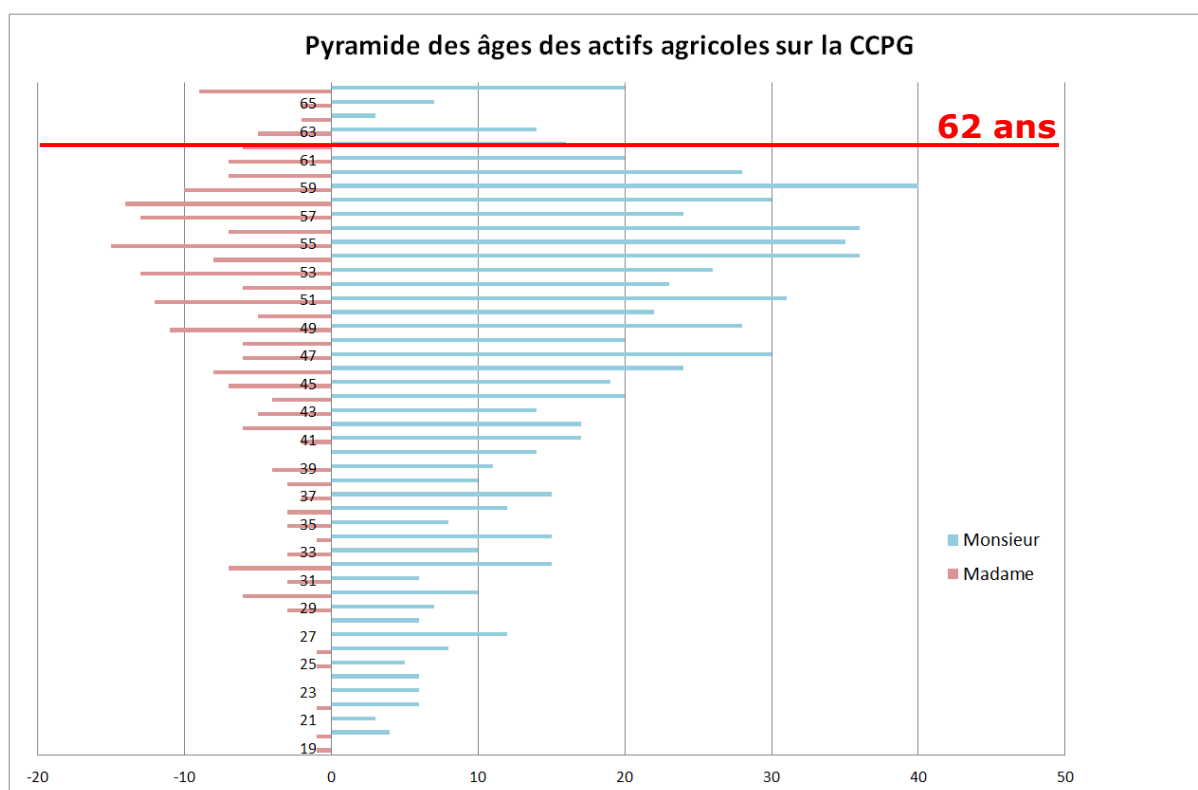
La **forte présence de formes sociétaires** est une tendance nationale, toutefois, **la part des entreprises agricoles en individuel reste relativement importante**. Au vu des enquêtes menées, cette *tendance* peut être liée à la diminution des ateliers bovins et laitiers en GAEC et au développement d'activités « individuelles » telle que l'aviculture, le maraîchage, l'élevage ovin, etc. ou encore à la pression foncière qui amène les exploitants les plus âgés à maintenir du foncier agricole, fait à façon dans un objectif de plus-value.

• Les exploitants du territoire, actuels et à venir

L'âge moyen des exploitants est de **49 ans** avec 34,5% de plus de 55 ans (358 individus) et 13 % de plus de 60 ans (134 individus).

Le nombre de **femmes reste élevé puisqu'elles représentent 23,3 %** (242 femmes). Si l'on observe la pyramide des âges, on constate qu'elles sont plus nombreuses au-delà de 55 ans. Ce phénomène est lié à la reprise des exploitations de leurs conjoints permettant de conserver et transmettre l'exploitation, mais également d'assurer un complément de revenu.

Âges des exploitants de la Communauté de communes de Parthenay Gâtine (hommes et femmes) :



Source : Enquête 2018 menée par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

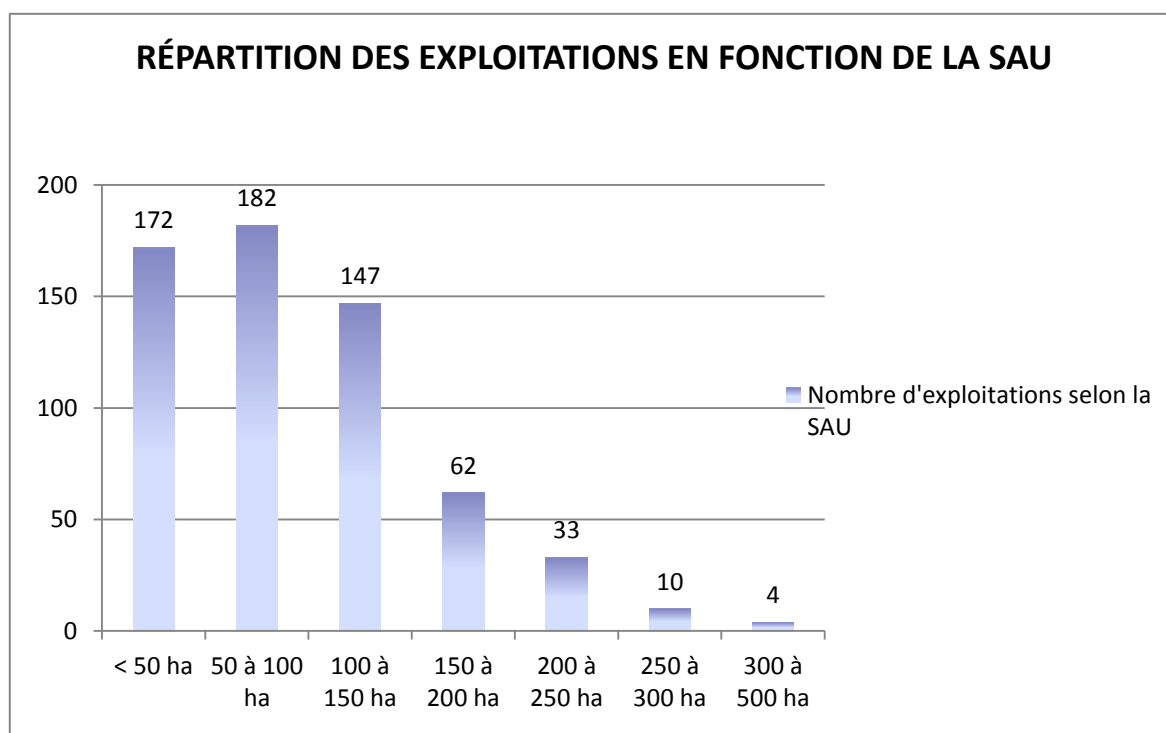
Au vu du vieillissement de la profession, ce sont près de **230 exploitants qui cesseront leur activité dans les 5 prochaines années**, ce qui pose réellement la question du devenir des exploitations. De plus, seulement 123 exploitations sur 645 ont déclaré avoir une succession assurée, soit 19%. Ce nombre relativement faible peut s'expliquer par les contraintes de réciprocité liées aux élevages mais également économiques qui touchent toutes les filières.

• Les surfaces agricoles

Lors des enquêtes menées sur la Communauté de communes de Parthenay Gâtine, 615 exploitations - ayant leur siège d'exploitation sur le territoire se sont exprimées sur les surfaces qu'elles cultivaient. Ainsi, les surfaces déclarées peuvent être sur la Communauté de communes de Parthenay Gâtine mais aussi en dehors.

56 812 ha ont été recensés, ce qui représente une moyenne de **92 ha par exploitation**. Toutefois, ce chiffre est à relativiser, puisque celui-ci est de seulement **65 ha lorsqu'on le met en corrélation avec le nombre d'exploitants concernés**.

Il peut être également intéressant d'analyser les SAU des exploitations par tranche :



Source : Enquête 2019 menée par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres sur les 615 exploitations ayant répondues

Ainsi, on remarque que les $\frac{3}{4}$ des exploitations ont moins de 150 ha, la part des moins de 50 ha n'étant pas à négliger d'où la présence de petites exploitations agricoles.

De même, quelques exploitations comprenant plusieurs associés ont plus de 200 ha voire 300 ha.

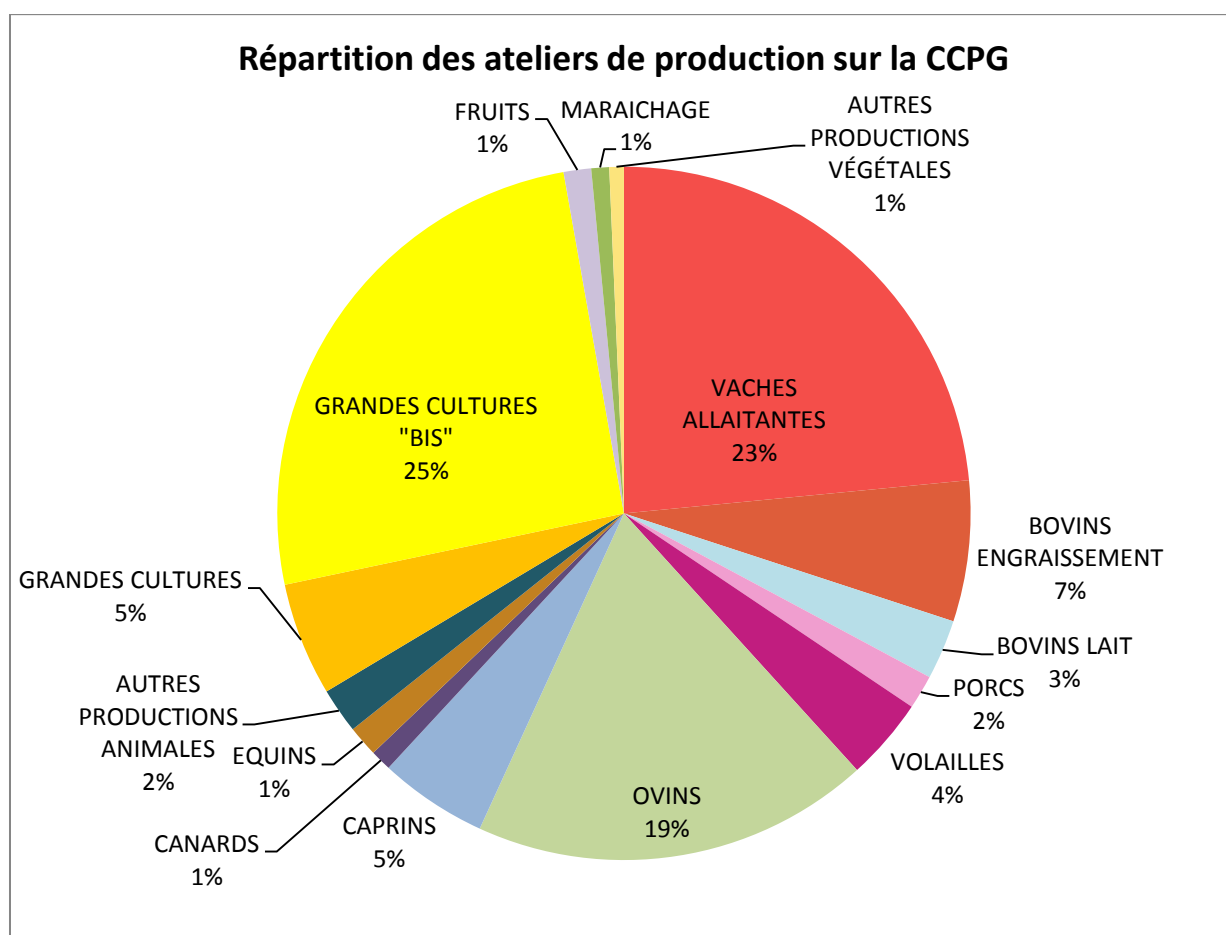
Il est à noter que de **très nombreuses exploitations ont déclaré chercher du foncier agricole** afin de conforter leur exploitation et **maintenir l'élevage** notamment au vu de la situation économique actuelle.

• Les productions des exploitations

Ce sont **1325 ateliers de productions** qui ont été identifiés sur le territoire de la Communauté de communes de Parthenay Gâtine. **En moyenne, une exploitation possède deux ateliers de production.**

Les ateliers d'élevage sont majoritaires et présentent une forte diversité de productions avec une dominance pour les élevages bovins (allaitants, laitiers, engraissements) et l'élevage ovin. Ces principaux élevages représentent la moitié des ateliers identifiés. Cette forte dominante d'élevage est à associer à la forte représentativité des ateliers « grandes cultures bis » qui correspondent aux grandes cultures auto consommées et/ou vendues en complément de l'activité élevage par les exploitants.

Répartition de l'ensemble des ateliers de productions recensés pour les exploitations ayant leur siège sur la CCPG :



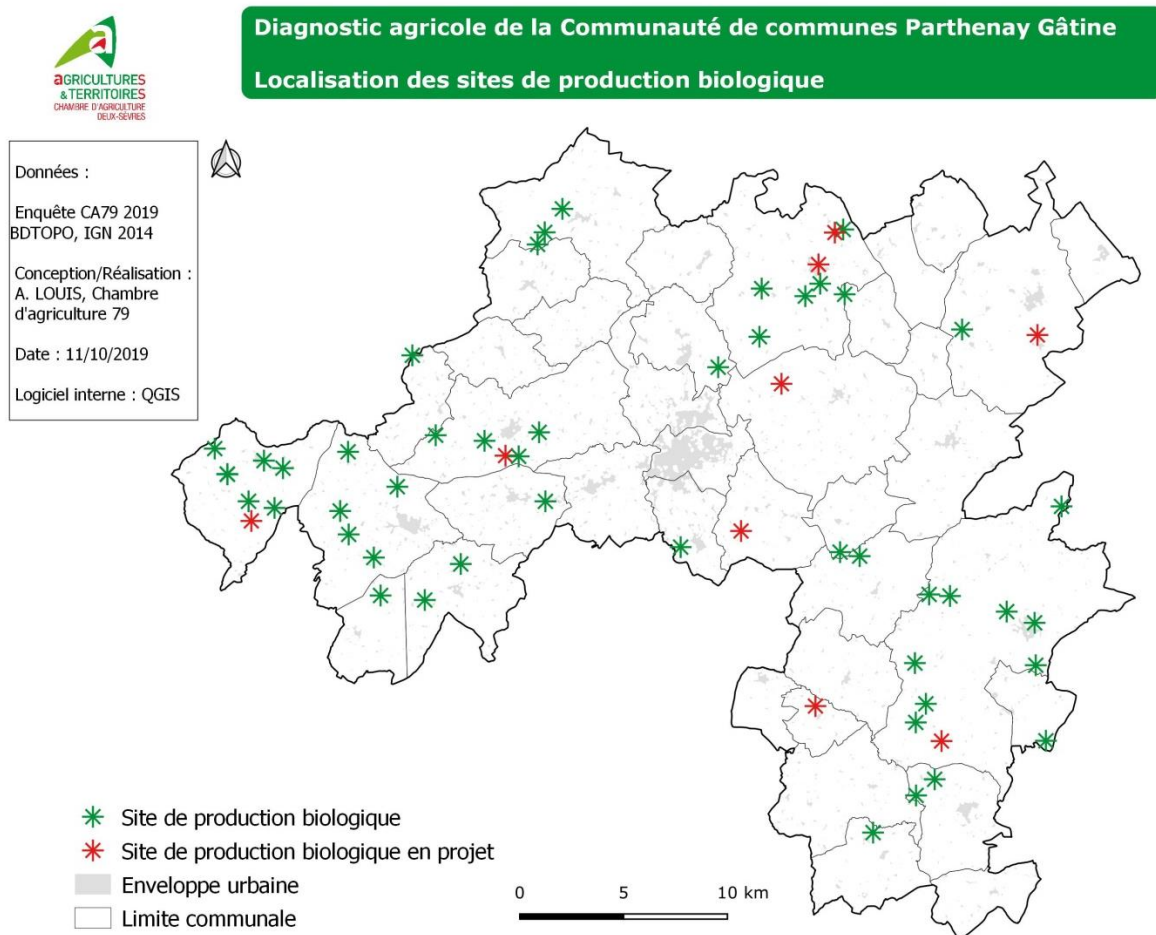
Source : Enquête 2019 menée par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

Sur les 645 ateliers, 67 ateliers en agriculture biologique ont été identifiés pour 50 exploitations, soit 7,8%, une moyenne similaire à celle des Deux-Sèvres. Les productions identifiées sont très diversifiées avec une dominante viande bovine, volailles et ovins :

- Bovins viande : 20 ateliers
- Volailles : 12 ateliers
- Ovins : 7 ateliers
- Porcs : 5 ateliers
- Arboriculture fruitière : 5 ateliers
- Maraîchage : 4 ateliers
- Grandes cultures : 4 ateliers
- Caprins : 4 ateliers
- Équins : 2 ateliers
- Apiculture : 1 atelier

Les ateliers grandes cultures bio sont encore peu développés sur le territoire avec seulement 4 ateliers.

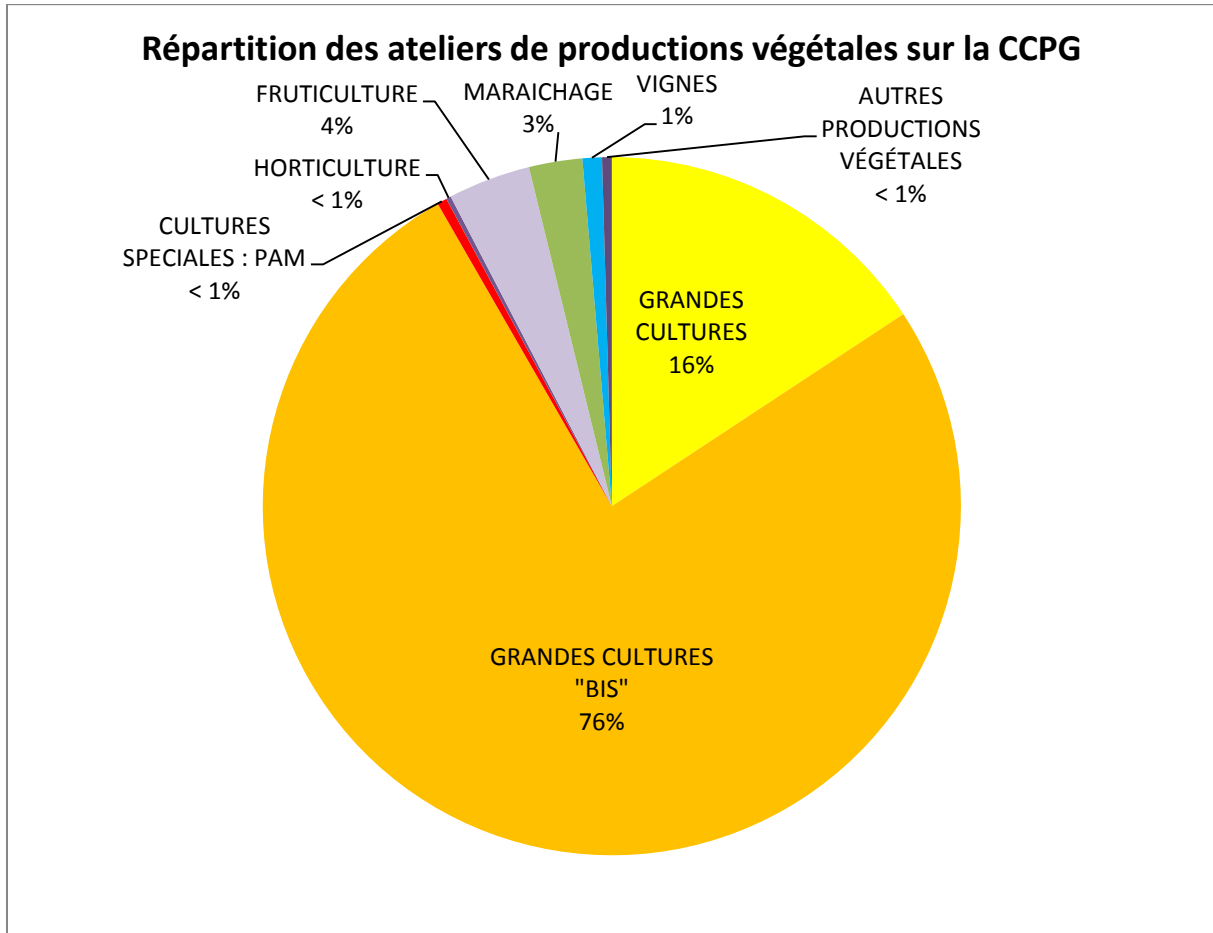
Sur les 615 exploitations ayant répondues, **9 d'entre elles ont pour projet de passer en agriculture biologique.**



- **Le zoom sur les activités / secteurs de production**

- **Les productions végétales**

Répartition des ateliers de productions végétales recensés pour les exploitations ayant leur siège sur la CCPG :



Source : Enquête 2019 menée par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

445 ateliers de productions végétales ont été identifiés sur la CCPG.

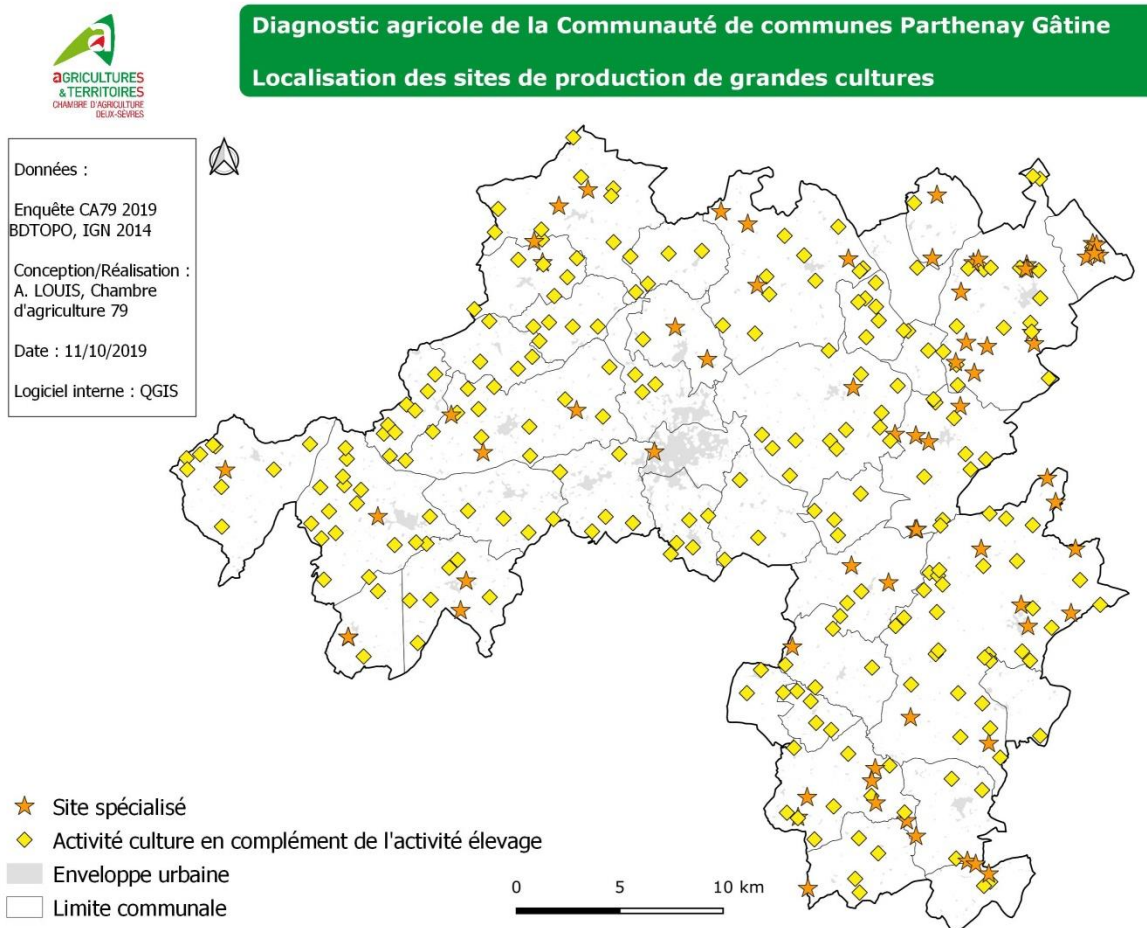
Parmi ces ateliers, nous retrouvons en grande majorité la production de grandes cultures (92% au total). Viennent ensuite les productions fruitières, le maraîchage, les vignes, l'horticulture, les cultures spéciales (PAM : Plantes Aromatiques et Médicinales) et les autres productions végétales.

La production « grandes cultures » :

Les ateliers de grandes cultures ont été divisés en deux types d'ateliers :

- Grandes cultures : atelier spécialisé uniquement en grandes cultures de vente
- Grandes cultures « bis » : atelier de grandes cultures de vente en complément de l'activité d'élevage, cet atelier ne constitue pas l'atelier principal de l'exploitation.

Les ateliers spécialisés sont au nombre de 70 sur le territoire, soit 16% des productions végétales contre 338 ateliers de grandes cultures en complément de l'élevage, soit 76%.



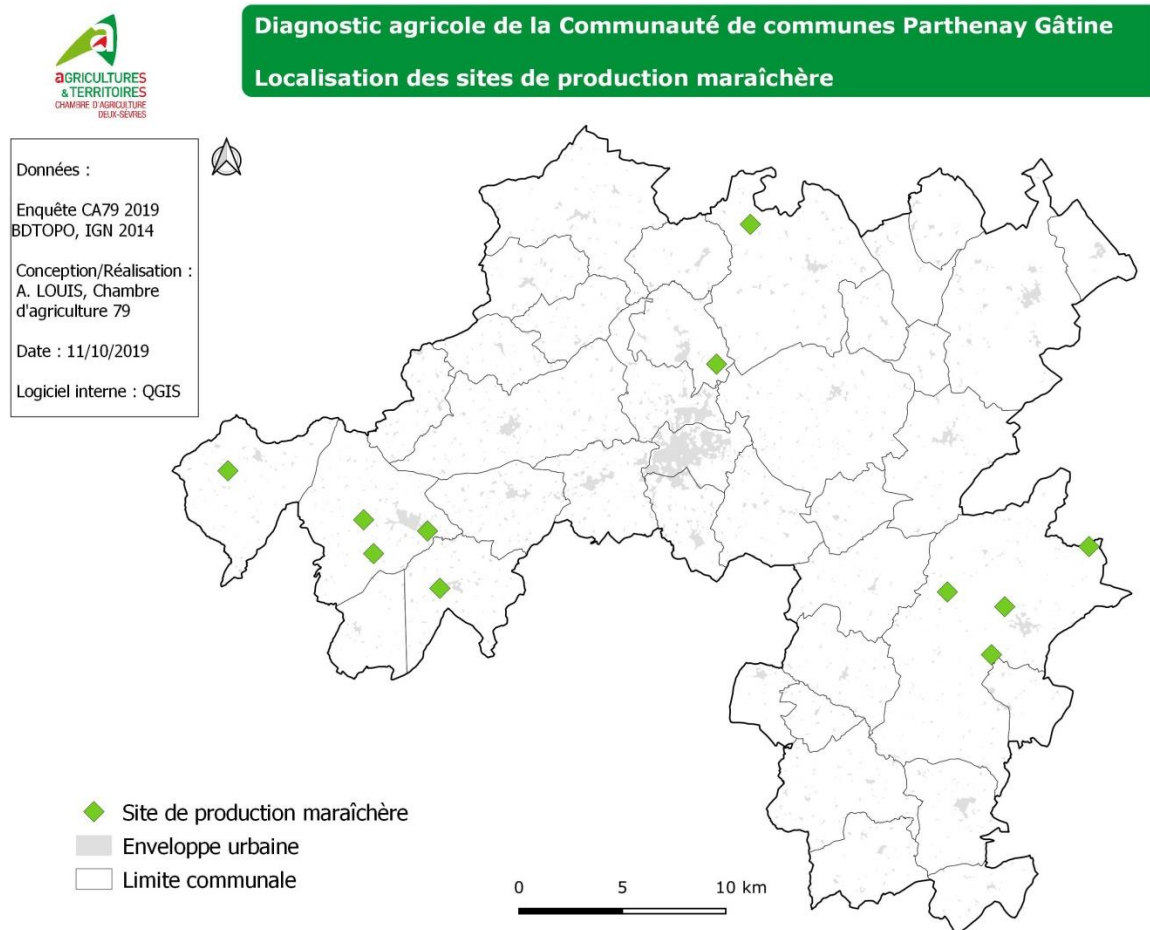
Les ateliers en complément de l'activité d'élevages sont répartis de façon relativement homogène sur l'ensemble du territoire.

Toutefois, les exploitations purement spécialisées en grandes cultures sont essentiellement concentrées sur les franges Est et Ouest de la CCPG, secteurs correspondant aux plaines à forts potentiels céréaliers.

La production maraîchère :

Ce sont **11 ateliers de maraîchage** qui ont été recensés, leur répartition reste très hétérogène.

L'installation maraîchère est souvent liée à des opportunités foncières ainsi qu'à l'accès à l'eau. L'ensemble des maraîchers identifiés sont sur des modèles diversifiés sur quelques hectares.



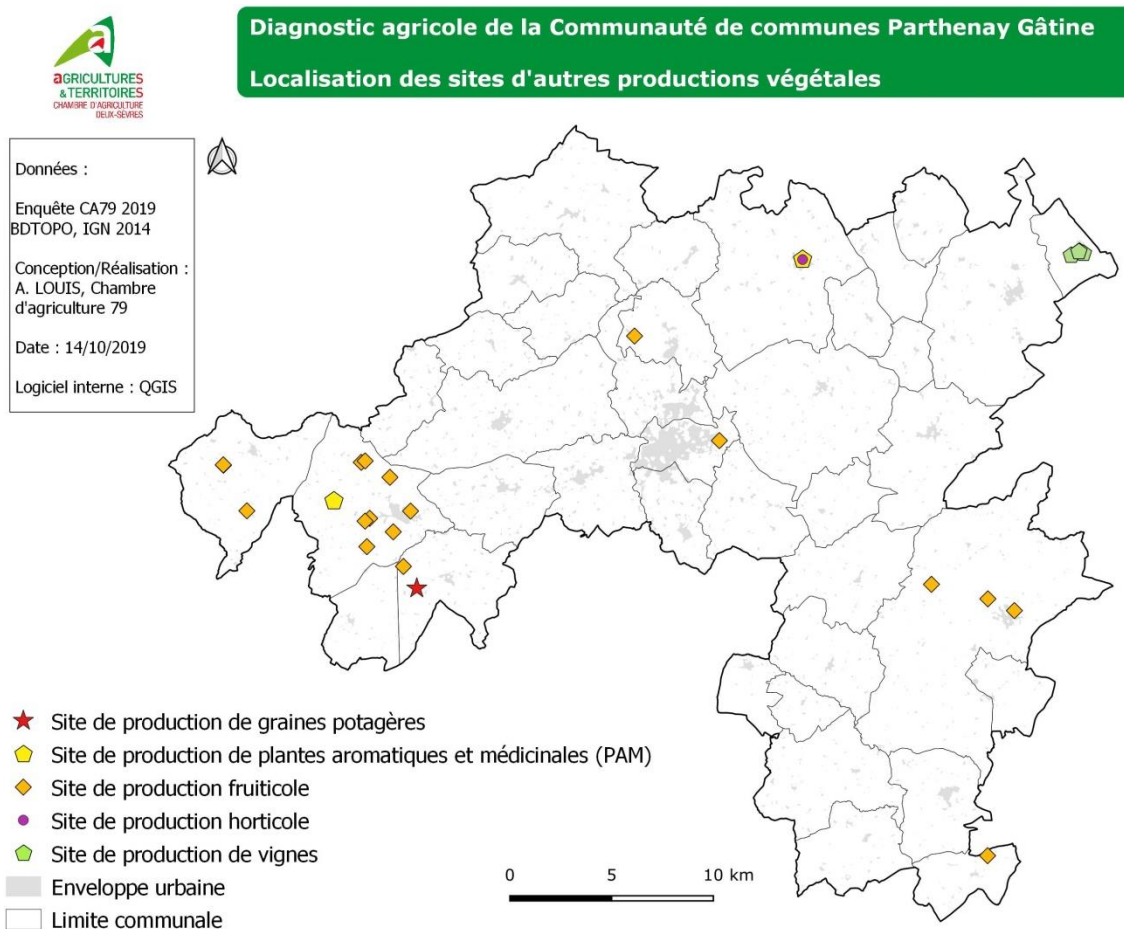
Les autres productions végétales :

24 ateliers ont été renseignés :

- 1 atelier de graines potagères
- 1 atelier horticole
- 2 ateliers de plantes aromatiques et médicinales (PAM)
- 4 ateliers de vignes
- 16 ateliers fruitiers

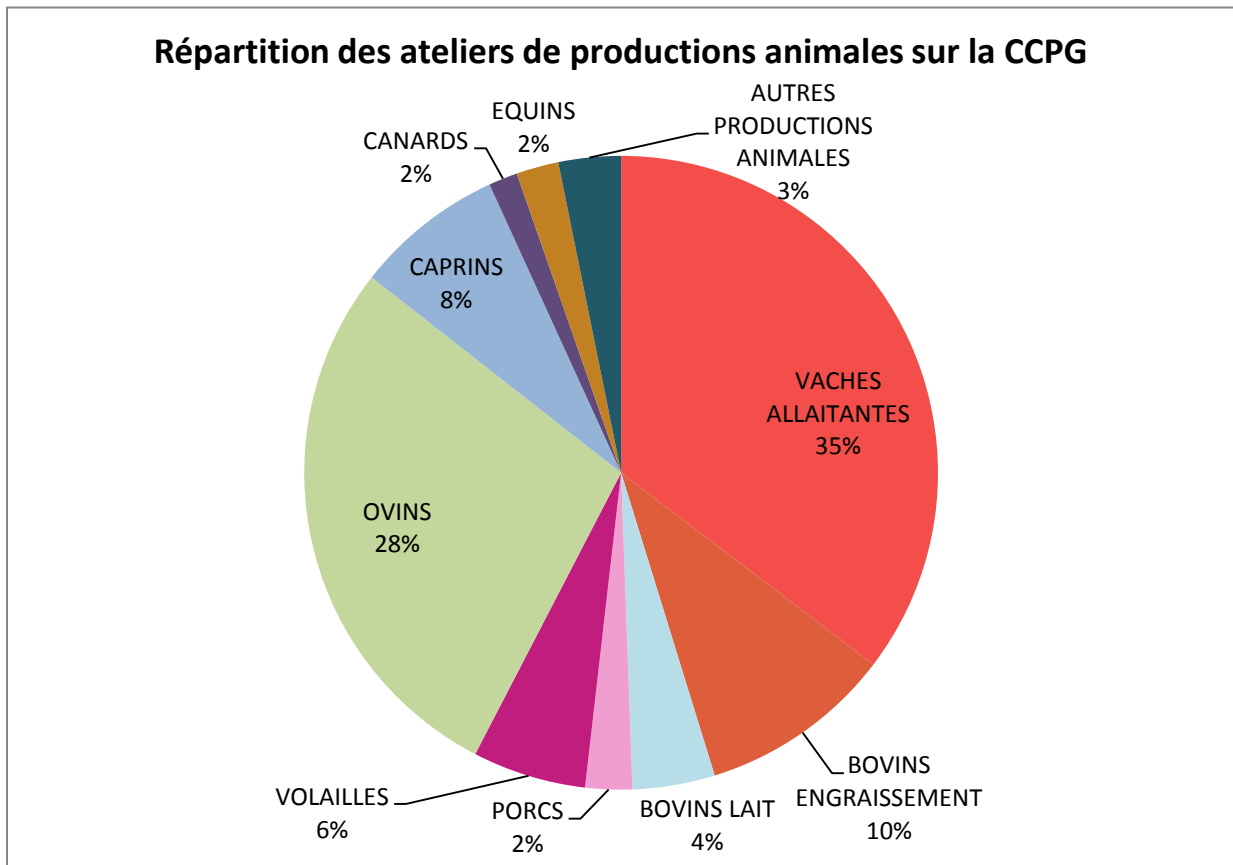
Les ateliers fruitiers se situent principalement sur la partie Ouest de la CCPG, secteur correspondant au cœur de la production des pommes et poires de Gâtine. La surreprésentation des ateliers fruitiers sur Secondigny s'explique par la présence d'exploitants possédant des sociétés différentes.

Une autre particularité est celle des ateliers de vignes que l'on retrouve uniquement sur la commune de Doux au Nord Est du territoire.



- Les productions animales

Répartition des ateliers de productions animales recensés pour les exploitations ayant leur siège sur la CCPG :



Source : Enquête 2019 menée par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

880 ateliers de productions animales ont été identifiés sur la CCPG. Le graphique ci-dessus témoigne d'une diversité des productions animales sur le territoire.

Sur l'ensemble de ces productions, les ateliers bovins viande (vaches allaitantes et engraissement) et ovins représentent à eux seuls 73% des productions animales, soit 644 ateliers. Une majorité d'exploitation combine l'élevage de vaches allaitantes avec l'élevage ovin, deux productions typiques de la Gâtine.

D'autres ateliers ont également été identifiés : caprins, volailles, bovins lait, porcs, canards, équins et des d'autres productions animales.

La production « bovins viande » :

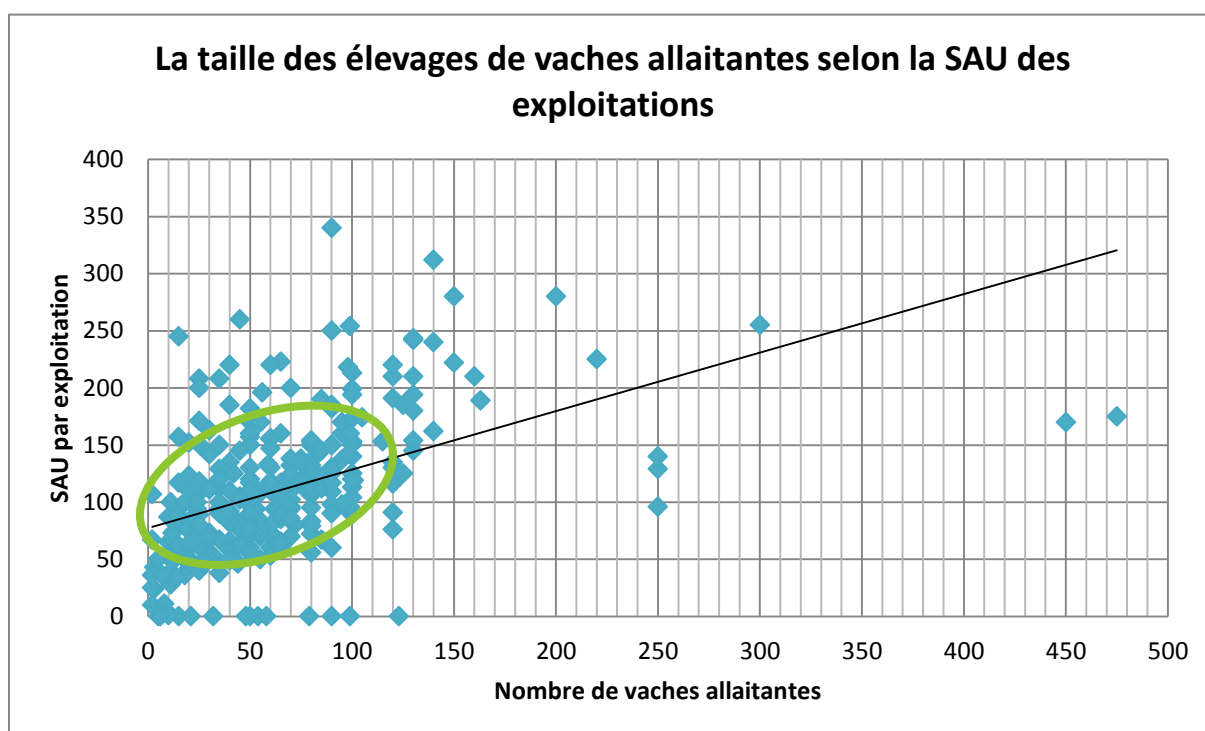
- L'atelier « vaches allaitantes »

Avec **311 ateliers spécialisés en vaches allaitantes**, la filière « bovins viande » est **encore fortement présente**. Dans le département, il a été observé un phénomène de « *transition* », les élevages laitiers disparaissant au vu de la conjoncture actuelle et laissant place à l'activité « viande ».

Les races « Parthenaise », « Charolaise », « Blonde d'Aquitaine », « Salers » et « Limousine » participent au dynamisme de la filière, filière qui se compose de partenaires variés qu'ils soient privés ou coopératifs (Vignault, COREL, CAVEB, STIMEX, TERRENA, Auburtin, marché de Parthenay, etc.)

Le territoire possède un cheptel de plus de **19 500 vaches**.

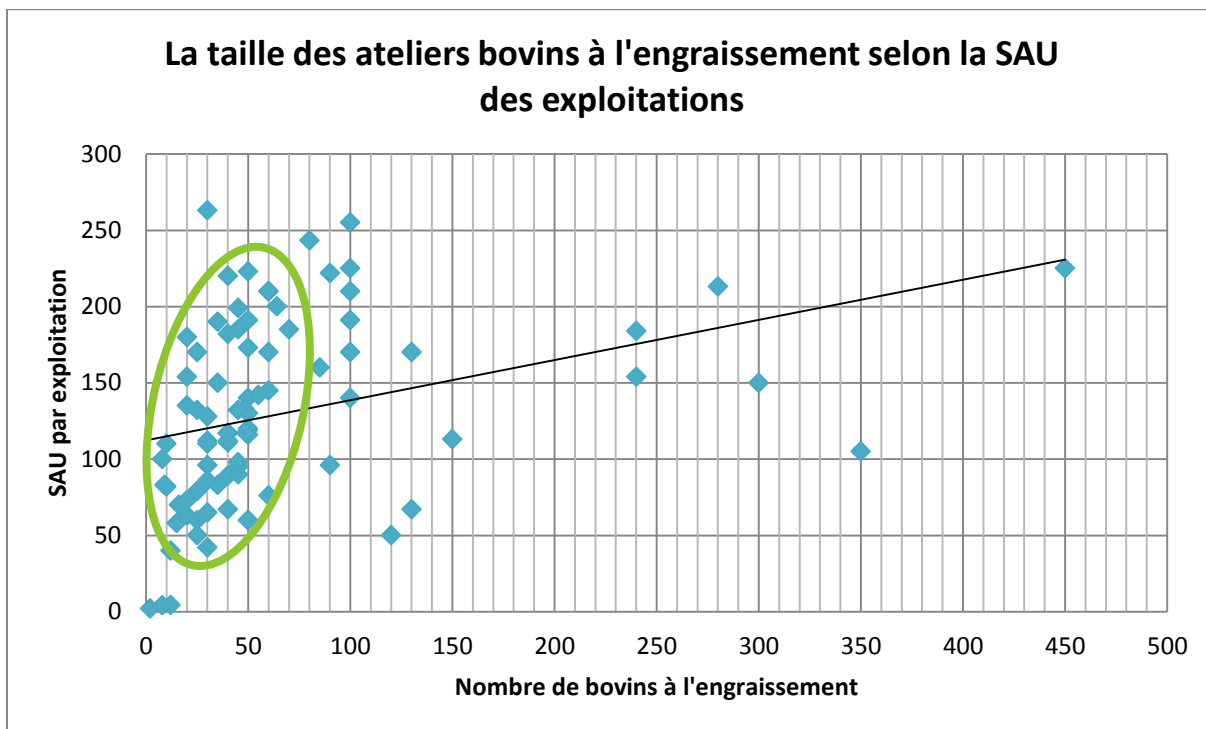
Le graphique ci-dessous met en corrélation la taille des élevages de vaches allaitantes en fonction de la SAU par exploitation. Pour l'atelier « vaches allaitantes », une exploitation a en moyenne **66 vaches pour 110 ha de SAU**.



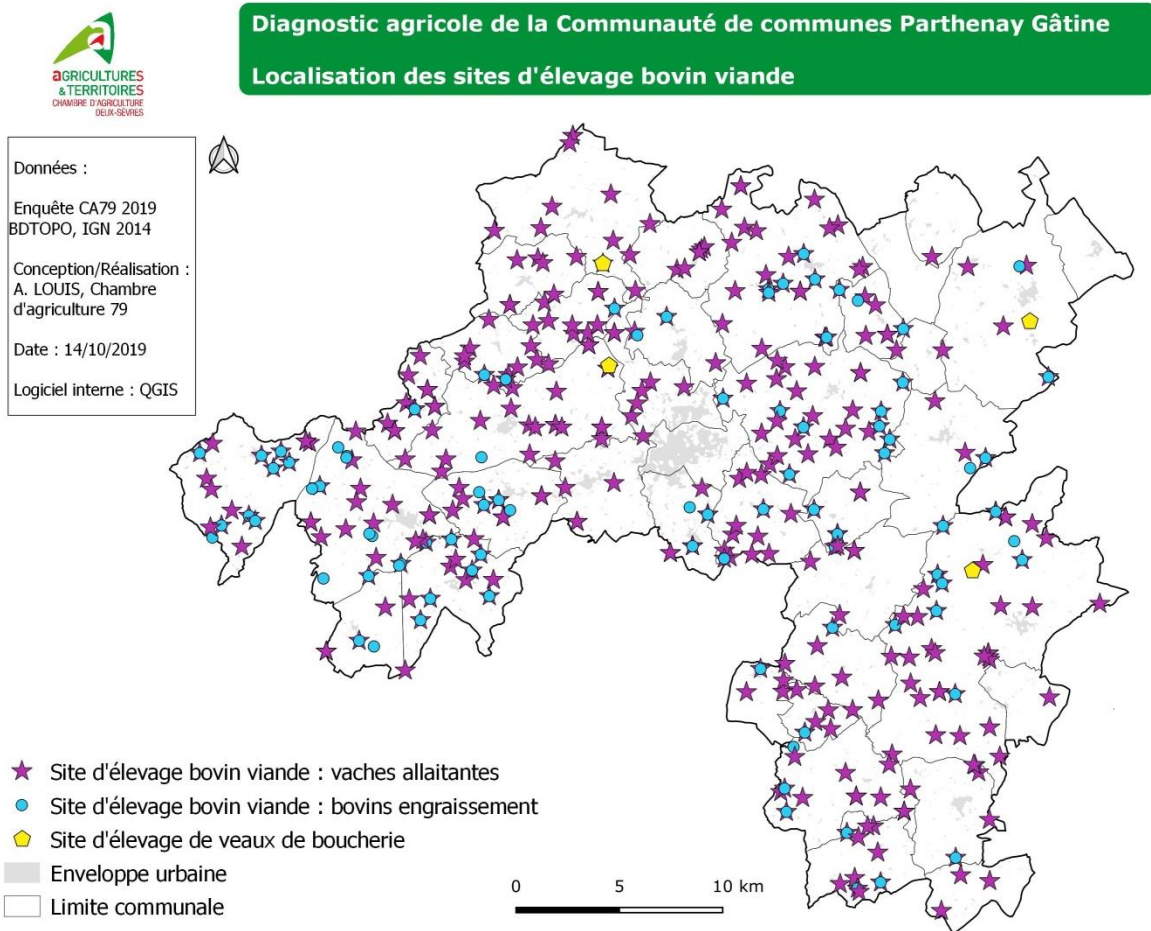
- L'atelier « engraissement »

À cela, s'ajoute **87 ateliers spécifiques « engraissement »** avec une capacité d'environ 5 700 places.

Si l'on met en lien la taille des élevages d'engraissement et la SAU par exploitation, nous arrivons à une moyenne de **69 places pour 129 ha de SAU par atelier**. (cf. graphique ci-après)

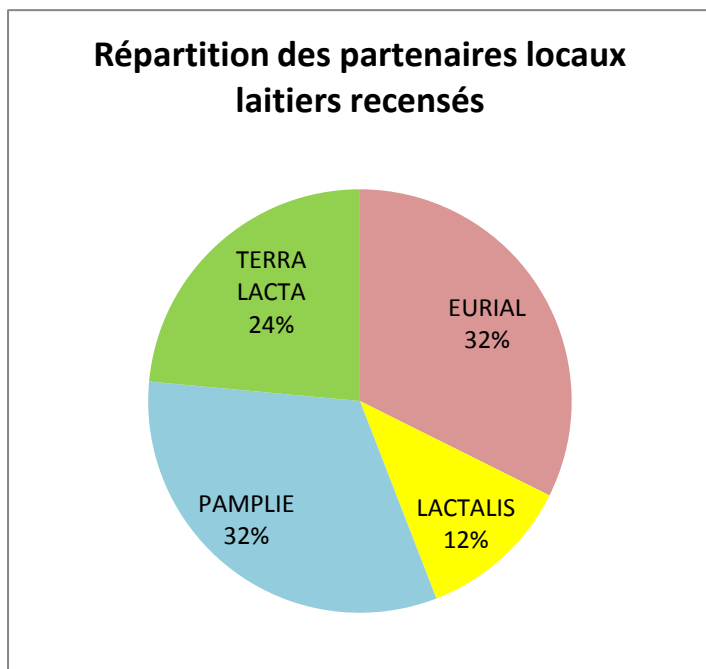


On observe des ateliers sur l'ensemble du territoire avec une exception sur la frange Est correspondant à la partie plutôt céréalière. 4 ateliers de veaux de boucherie ont également été recensés sur la CCPG.



La filière « bovins lait » :

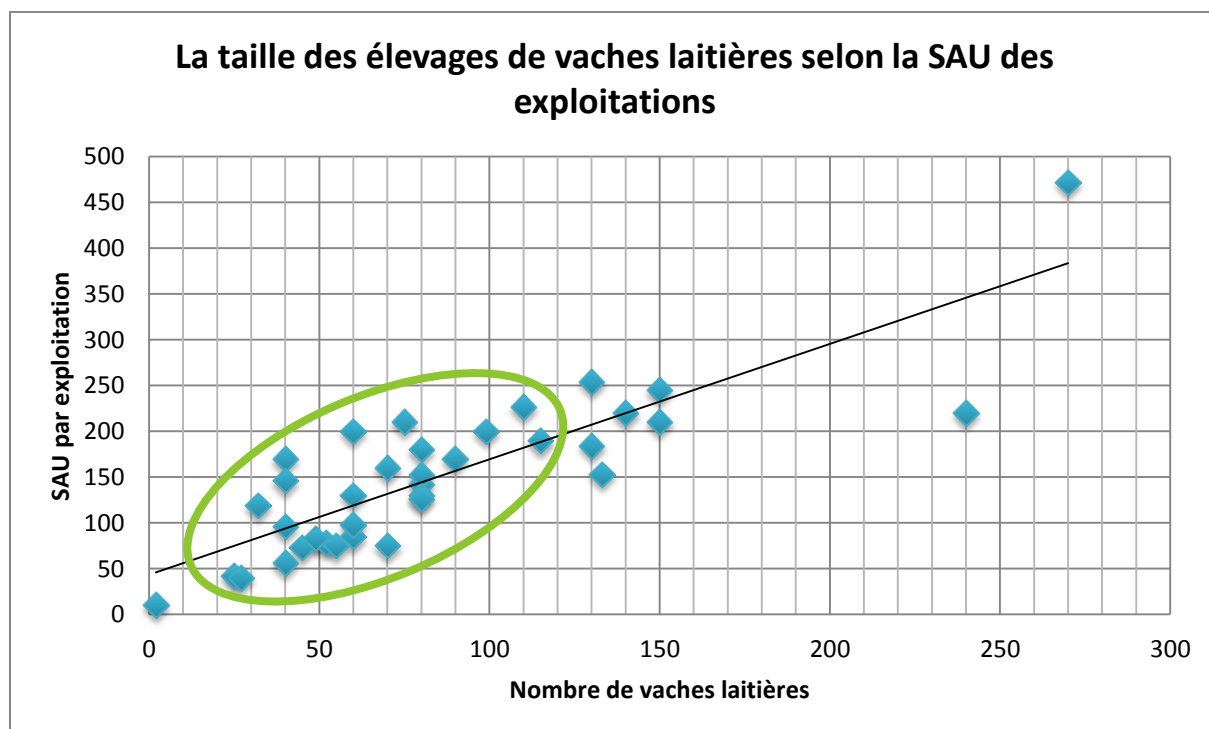
Avec **37 ateliers recensés**, la filière « bovins lait » occupe une place encore importante sur la partie centre/ouest du territoire caractérisé par des vallées riches en prairies. Le lien étroit qui lie ces milieux à l'élevage est à souligner puisque la diversité de ces milieux ne peut subsister sans le maintien de l'élevage.



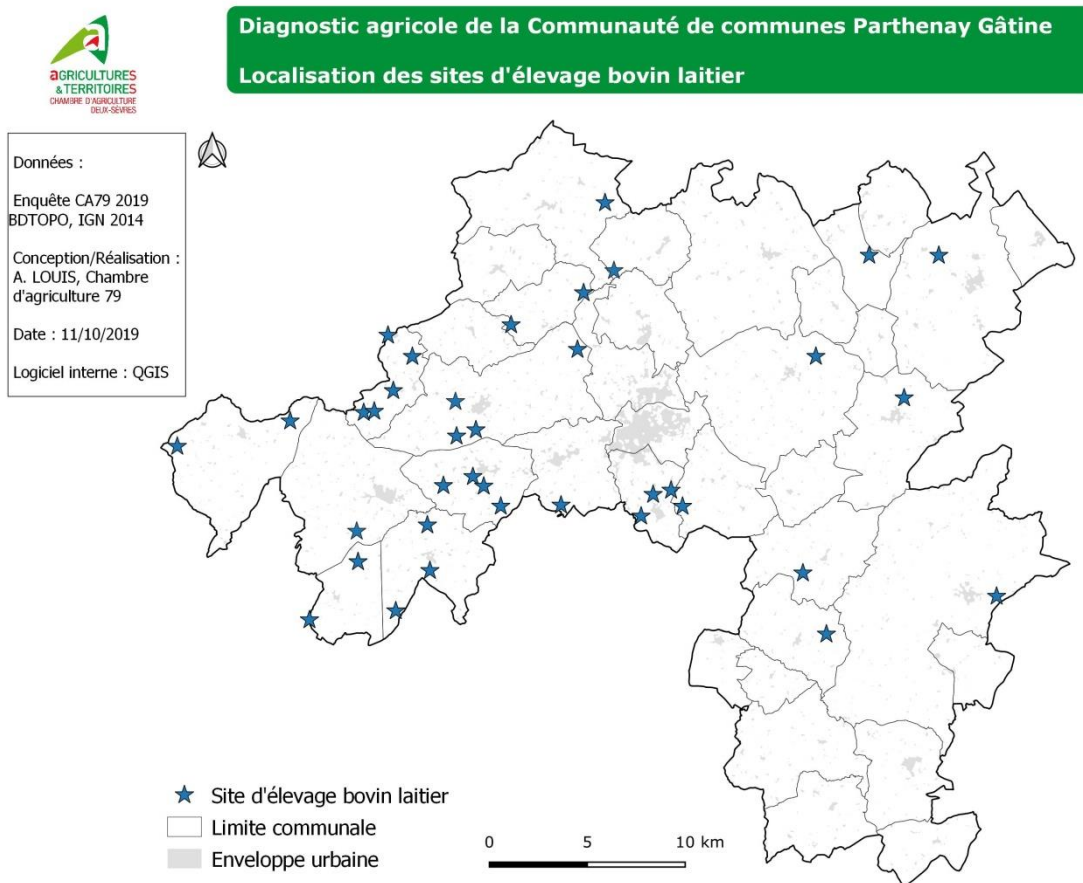
Bien qu'en difficulté, la filière « lait » se maintient notamment dans les vallées. La proximité de la laiterie coopérative de Pamplie et celle appartenant au groupe « Eurial » de la Chapelle Thireuil participent également au développement de l'activité laitière sur le territoire.

Source : Enquête 2019 menée par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

Au total, la CCPG compte un total d'environ **3800 vaches laitières**, soit une moyenne de **86 vaches pour 147 ha de SAU par atelier**. La SAU moyenne est plus élevée que celle de l'atelier « bovins viande » car l'atelier « bovins lait » est souvent complété par un autre atelier de production (animal ou végétal de type grandes cultures).



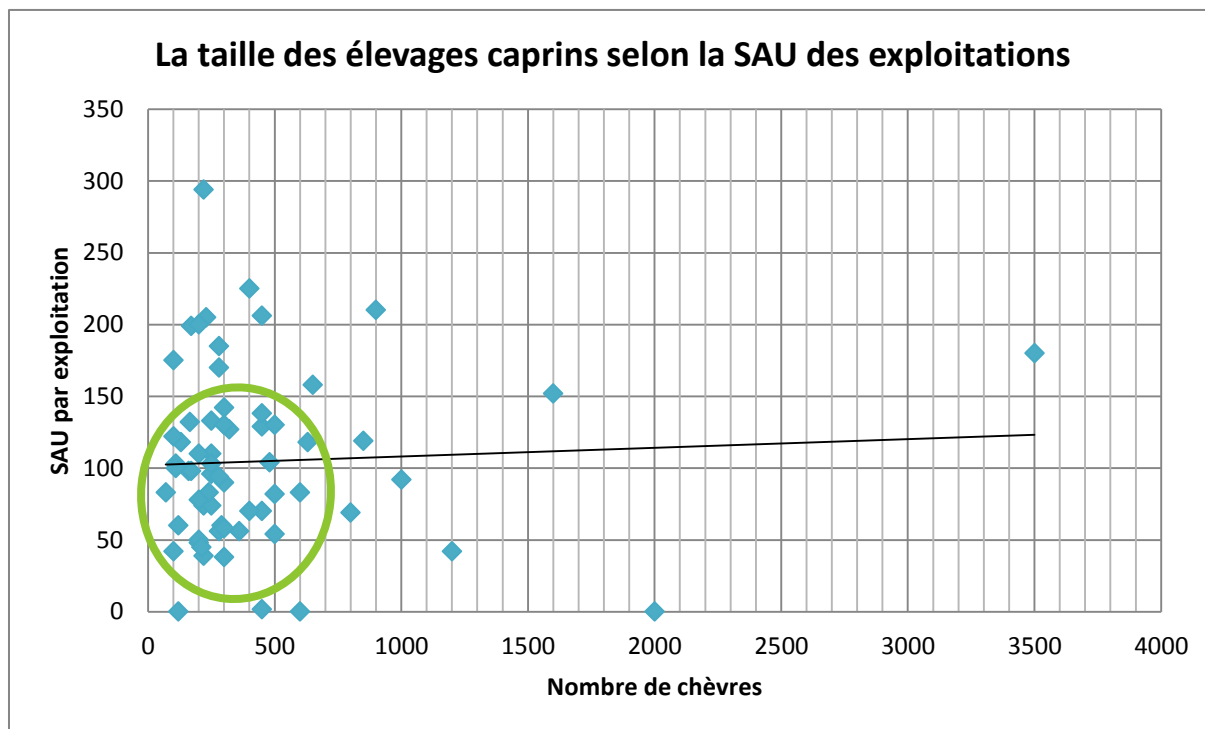
Voici ci-dessous la localisation des sites d'élevage de vaches laitières que l'on retrouve principalement sur la partie Ouest de la CCPG.



La filière « caprine » :

Sans oublier le fleuron laitier des Deux-Sèvres, la filière caprine qui, avec **67 ateliers existants**, demeure bien présente sur l'ensemble du territoire de la CCPG.

Au total, ce sont plus de 28 000 chèvres qui ont été comptabilisées sur le territoire, soit l'équivalent d'environ **440 chèvres en moyenne pour une SAU de 100 ha par exploitation**. À noter que cette moyenne est légèrement supérieure à la moyenne départementale étant de 400 chèvres par exploitation.



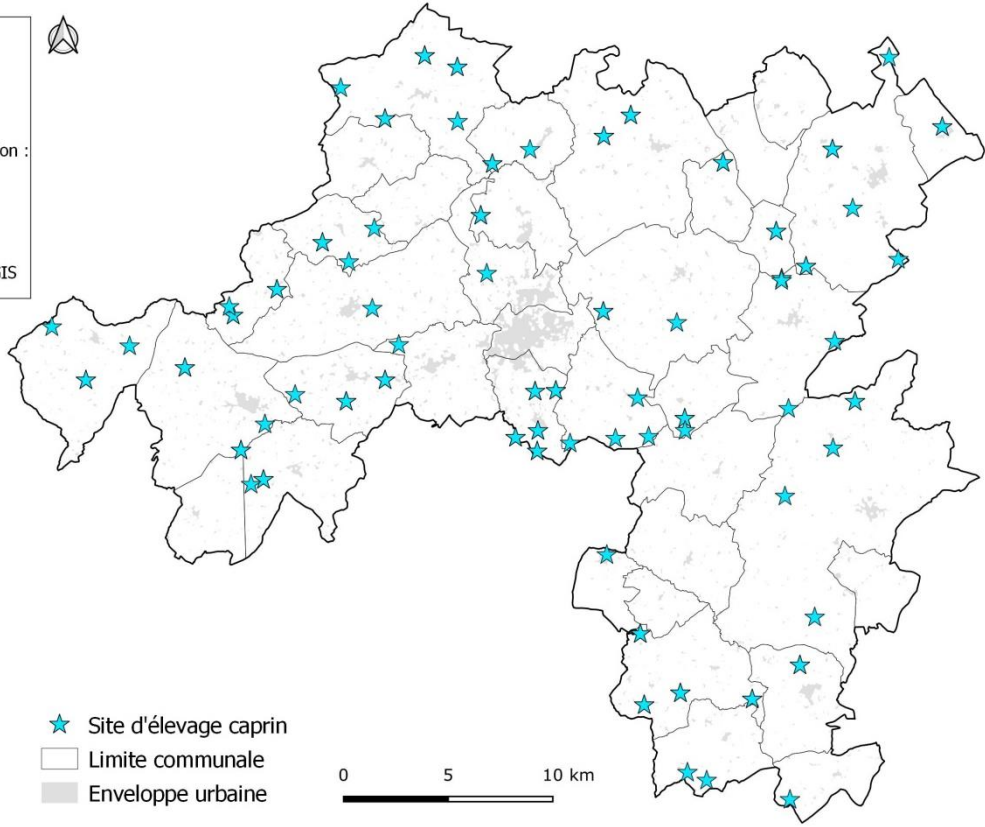
Ci-dessous, voici la répartition des sites d'élevage de chèvres qui reste relativement homogène sur l'ensemble du territoire.



Diagnostic agricole de la Communauté de communes Parthenay Gâtine

Localisation des sites d'élevage caprin

Données :
Enquête CA79 2019
BDTOPO, IGN 2014
Conception/Réalisation :
A. LOUIS, Chambre
d'agriculture 79
Date : 11/10/2019
Logiciel interne : QGIS



- ★ Site d'élevage caprin
- Limite communale
- Enveloppe urbaine

0 5 10 km

La production « ovine » :

L'élevage ovin représente **environ 246 ateliers** représentant un cheptel de **plus de 79 000 brebis**. Bien qu'en baisse, la production ovine est caractéristique du territoire de Gâtine, composé majoritairement de prairies favorisant et expliquant la présence aussi importante de moutons sur ce territoire.

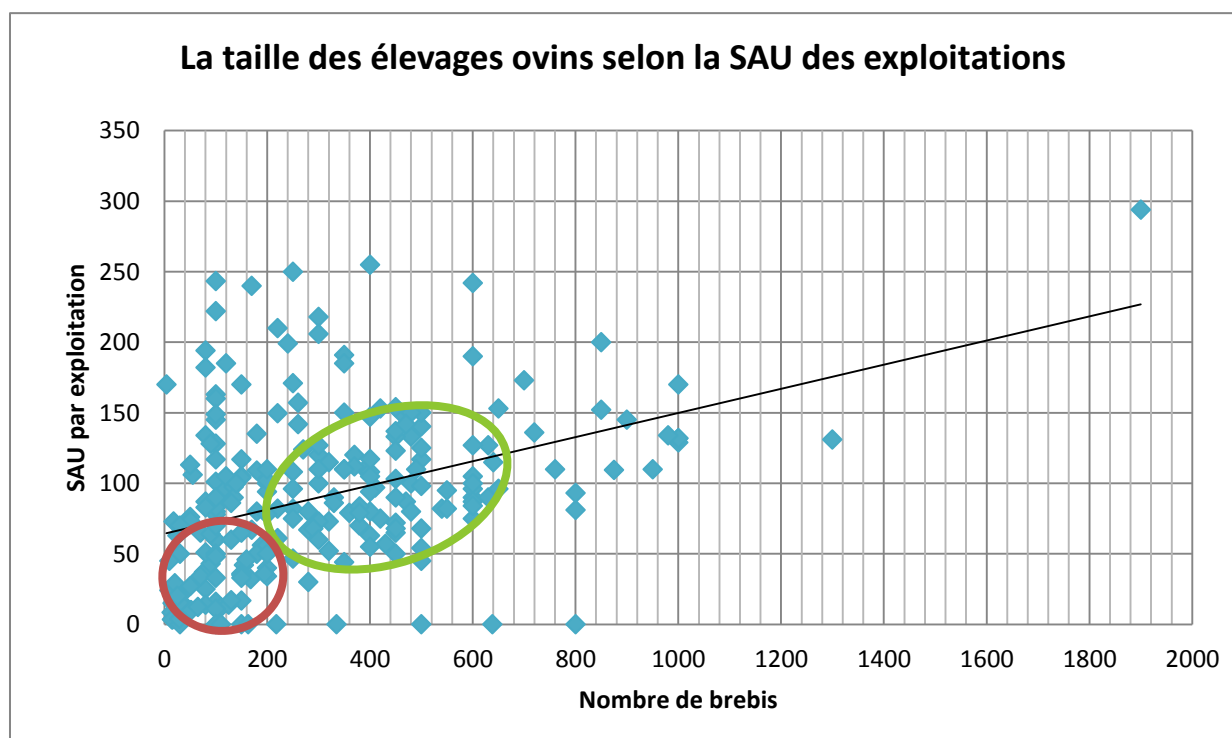
Le graphique ci-dessous démontre qu'en moyenne, une exploitation possède **307 brebis pour 88 ha de SAU**.

Pour ce type de production, nous pouvons distinguer deux catégories d'éleveurs :

- Un premier groupe avec moins de 200 brebis et moins de 50 ha (cercle rouge)
- Un second groupe avec plus de 200 brebis et 100 ha en moyenne (cercle vert)

Le premier groupe correspond aux plus petites exploitations qui ont 50 ha maximum. Les exploitants sont soit pluriactifs, c'est-à-dire qu'ils ont une autre activité en dehors de l'activité agricole, soit ils ont d'autres productions en parallèle de l'atelier ovin. La production de bovins viande (atelier « vaches allaitantes ») est la production que l'on retrouve le plus en complément de l'atelier ovin.

Le second groupe correspond aux exploitations plus importantes ayant 100 ha en moyenne pour plus de 200 brebis. Ces exploitations sont souvent uniquement spécialisées dans la production ovine.



Les élevages de moutons se retrouvent en grande majorité sur la Gâtine, là où les prairies et le bocage sont présents. Nous en retrouvons très peu sur la partie Nord-Est et Ouest car ces secteurs sont plus ouverts et plutôt propices aux grandes cultures et à l'arboriculture qu'à l'élevage ovin.



Diagnostic agricole de la Communauté de communes Parthenay Gâtine

Localisation des sites d'élevage ovin

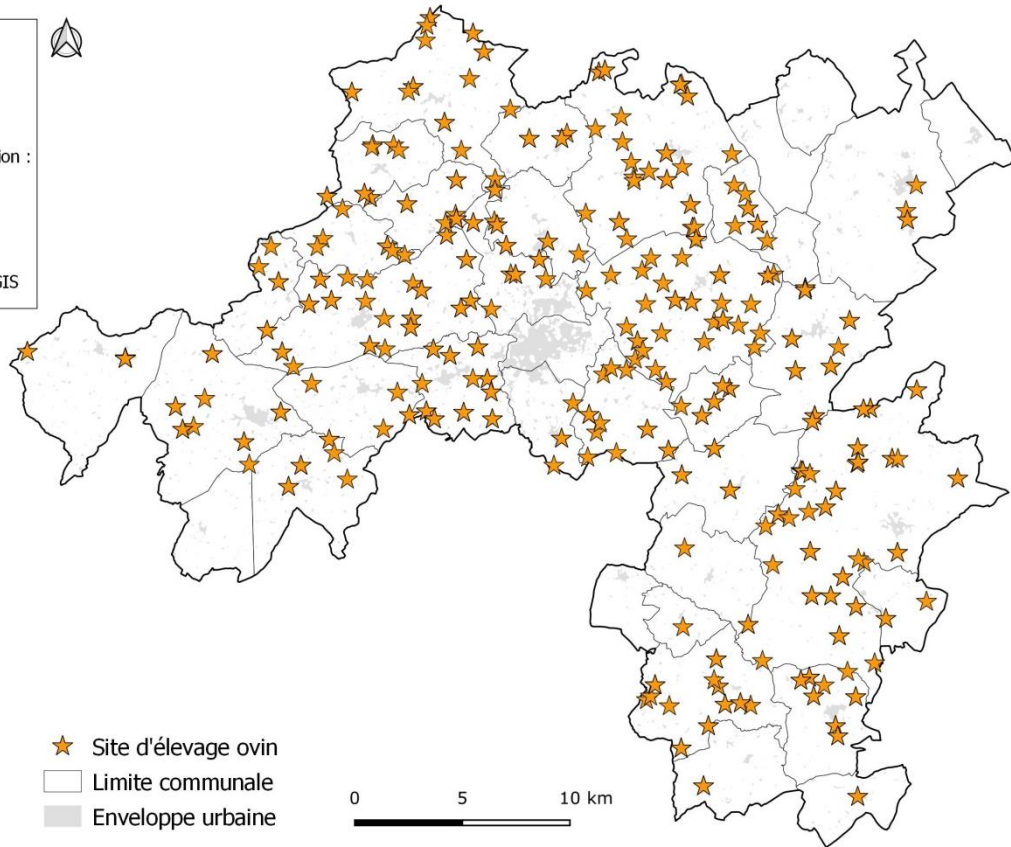
Données :

Enquête CA79 2019
BDTOPO, IGN 2014

Conception/Réalisation :
A. LOUIS, Chambre
d'agriculture 79

Date : 11/10/2019

Logiciel interne : QGIS



La production « avicole » :

Au total, ce sont **51 ateliers volailles** qui ont été identifiés dont :

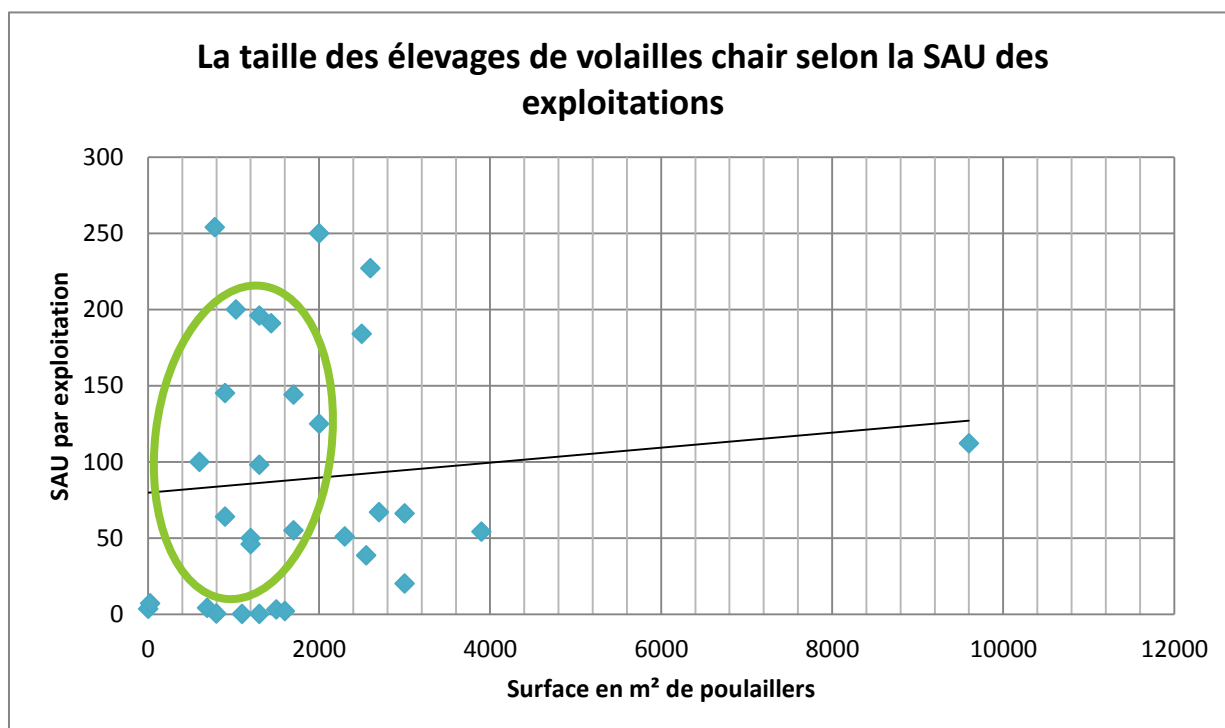
- Volailles de chair : 33 ateliers
- Volailles de chair plein air : 7 ateliers
- Volailles reproduction : 4 ateliers
- Poules pondeuses : 7 ateliers

Et **13 ateliers canards** dont :

- Canards chair/à rôtir : 3 ateliers
- Canards gras (gavage) : 7 ateliers
- Canards pré-gavage : 2 ateliers
- Canes pondeuses : 1 atelier

Une exploitation a en moyenne **1845 m² de surface de poulailler pour 84 ha de SAU**.

Certaines exploitations n'ont que très peu de SAU car elles sont spécialisées dans cet unique atelier. L'élevage de volailles de chair étant en hors sol, cela ne requiert pas de SAU.

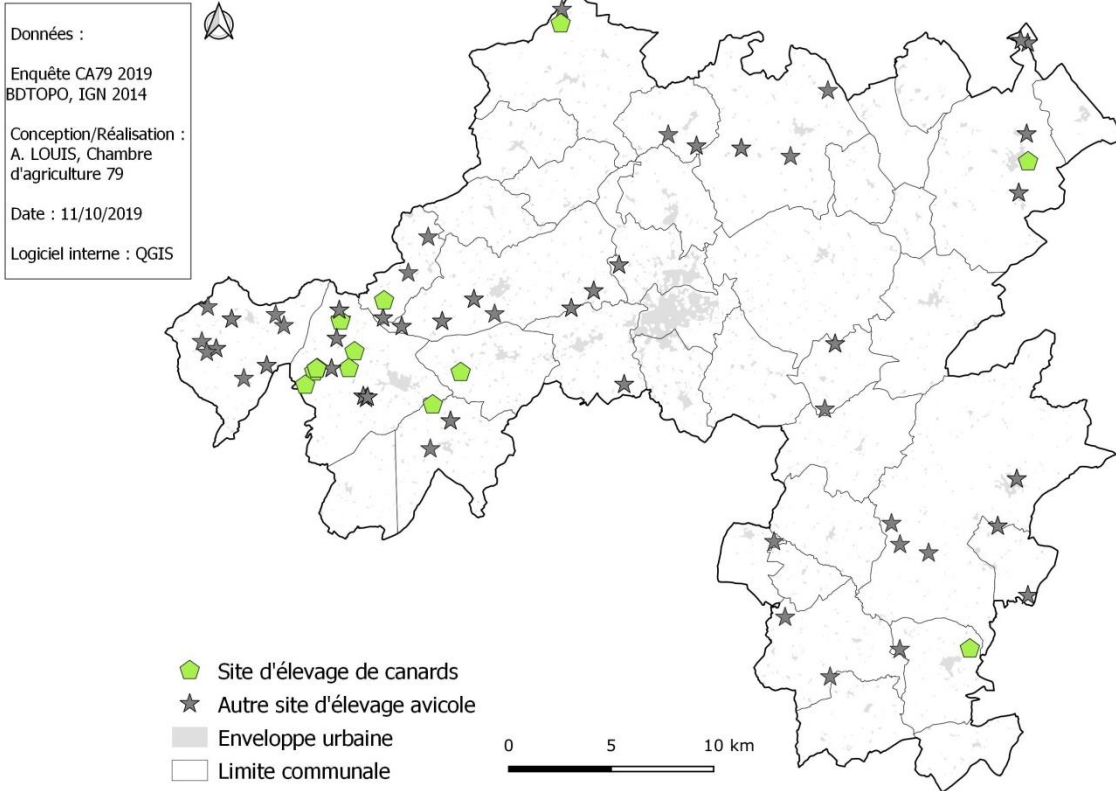


De manière générale, la filière avicole est très présente sur la partie Ouest de la CCPG et de manière plus hétérogène sur le reste du territoire. Cette répartition sur la frange Ouest peut être liée à la proximité de Boye Accoupage situé à Boissière en Gâtine.



Diagnostic agricole de la Communauté de communes Parthenay Gâtine

Localisation des sites d'élevage avicole



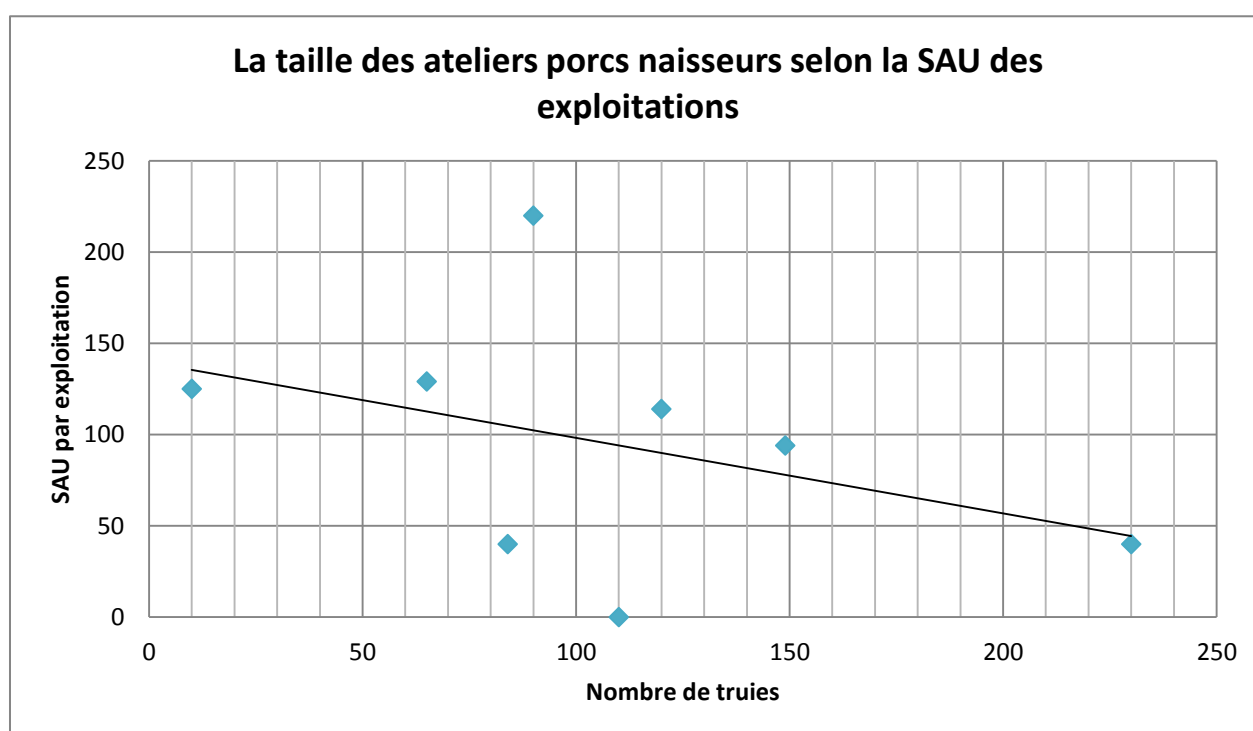
La production « porcine » :

Avec **21 ateliers** (10 ateliers naisseurs et 11 ateliers d'engraissement), la production porcine est bien développée sur le territoire. 7 exploitations produisent les deux ateliers en même temps.

Les modèles de production et de distribution sont très diversifiés avec notamment des ateliers qui se sont spécialisés ces dernières années dans la transformation et la vente directe, source de nombreux emplois locaux. Les autres ateliers étant axés sur les filières longues ainsi que sur la génétique.

- L'atelier « porcs naisseurs »

Pas loin de **900 truies** ont été identifiées sur le territoire. En moyenne, une exploitation élève environ **90 truies pour 85 ha de SAU**. Cet atelier est très spécialisé et la production est pratiquement hors sol, d'où la tendance à la baisse de la SAU du graphique ci-dessous.

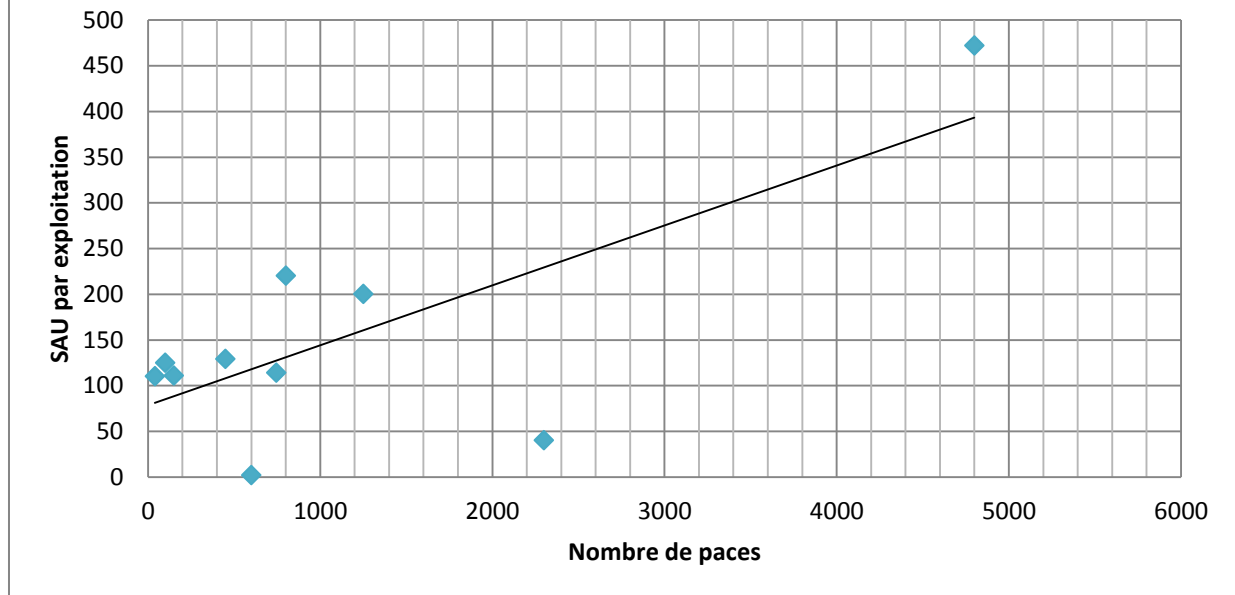


À noter que pour trois ateliers, les effectifs ne nous n'ont pas été communiqués, c'est pour cette raison que seulement 8 ateliers sont représentés sur le graphique ci-dessus.

- L'atelier « engraissement »

Concernant cet atelier, on dénombre **11 234 places d'engraissement**. En moyenne, une exploitation possède **1 123 places pour 138 ha de SAU**. Contrairement à l'atelier « porcs naisseurs », la SAU moyenne est nettement plus élevée. Cette tendance s'explique par le fait que les exploitations ont généralement d'autres productions en complément, cet atelier est moins spécialisé. D'autant plus, qu'il existe quelques ateliers de porcs en plein air, nécessitant plus de surfaces agricoles pour les exploitations.

La taille des ateliers porcs engraisseurs selon la SAU des exploitations



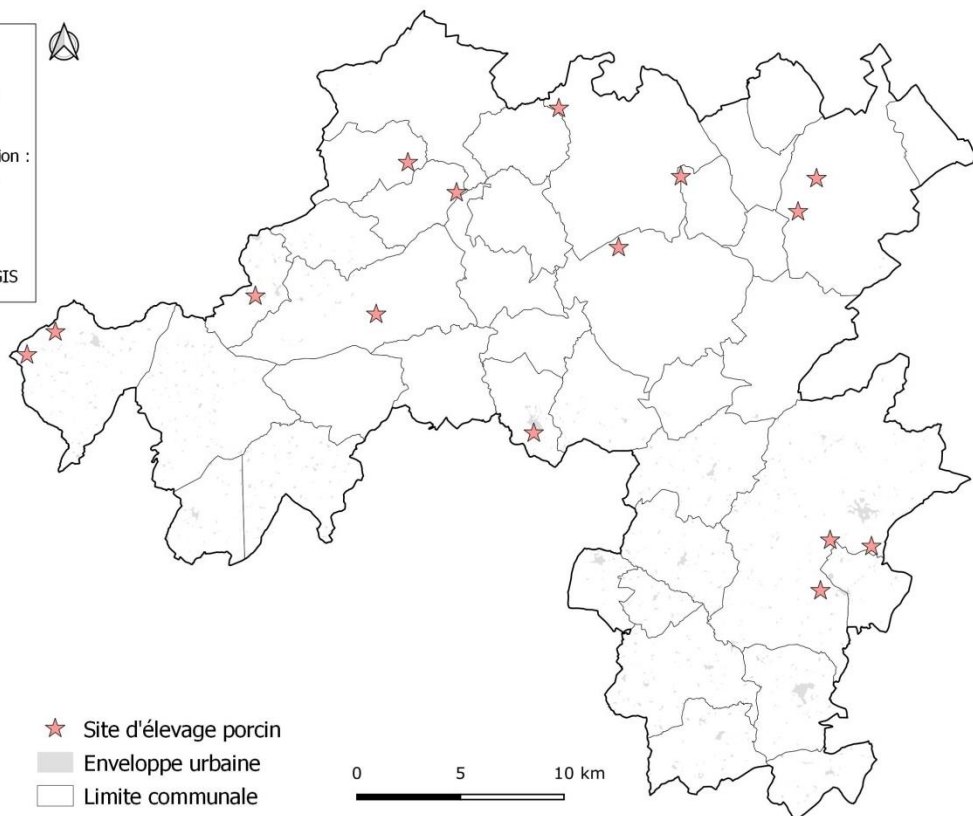
Les élevages porcins (naisseur et engraisseur) sont localisés sur l'ensemble du territoire de la CCPG.



Diagnostic agricole de la Communauté de communes Parthenay Gâtine

Localisation des sites d'élevage porcin

Données :
 Enquête CA79 2019
 BDTPOPO, IGN 2014
 Conception/Réalisation :
 A. LOUIS, Chambre
 d'agriculture 79
 Date : 11/10/2019
 Logiciel interne : QGIS



La production « équine » :

19 sites ont été identifiés avec une présence équine. Nous avons recensés différents type d'élevages :

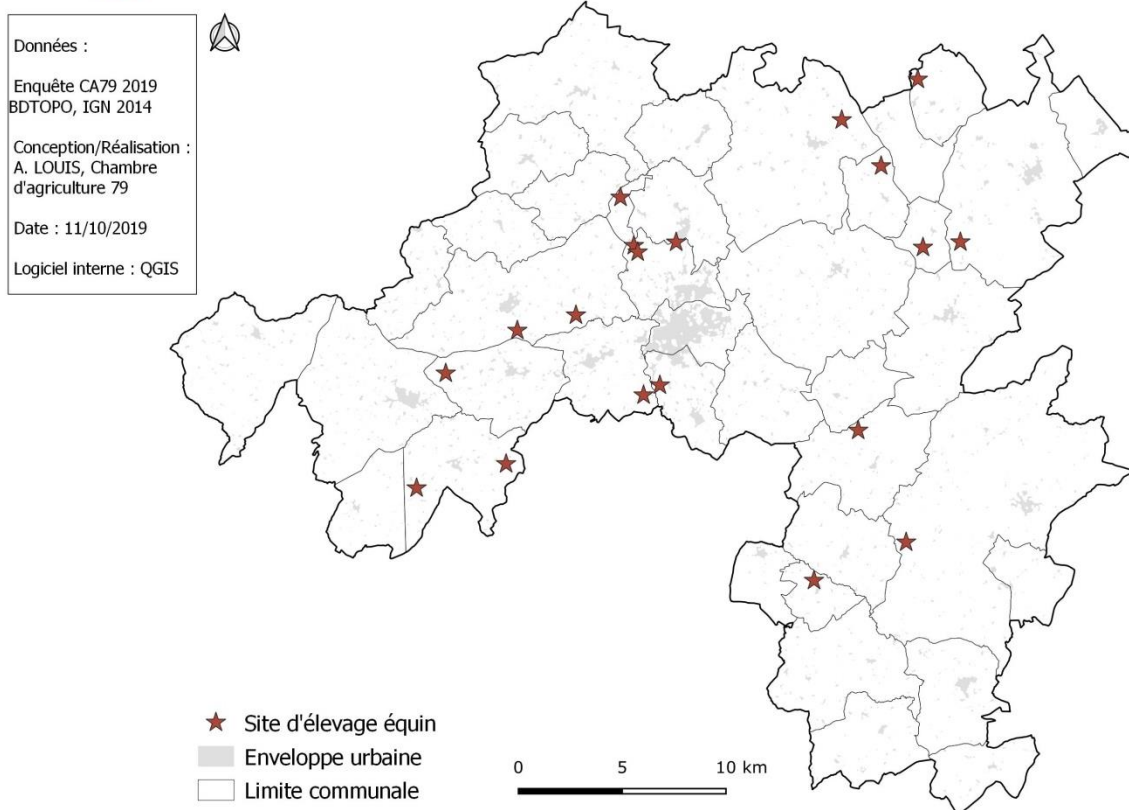
- Centre équestre : 2 sites
- Élevage/pension : 14 sites
- Loisir : 3 sites

Les sites d'élevage équins se trouvent également principalement sur le territoire de la Gâtine avec une majorité sur les communes à proximité de Parthenay.



Diagnostic agricole de la Communauté de communes Parthenay Gâtine

Localisation des sites d'élevage équin

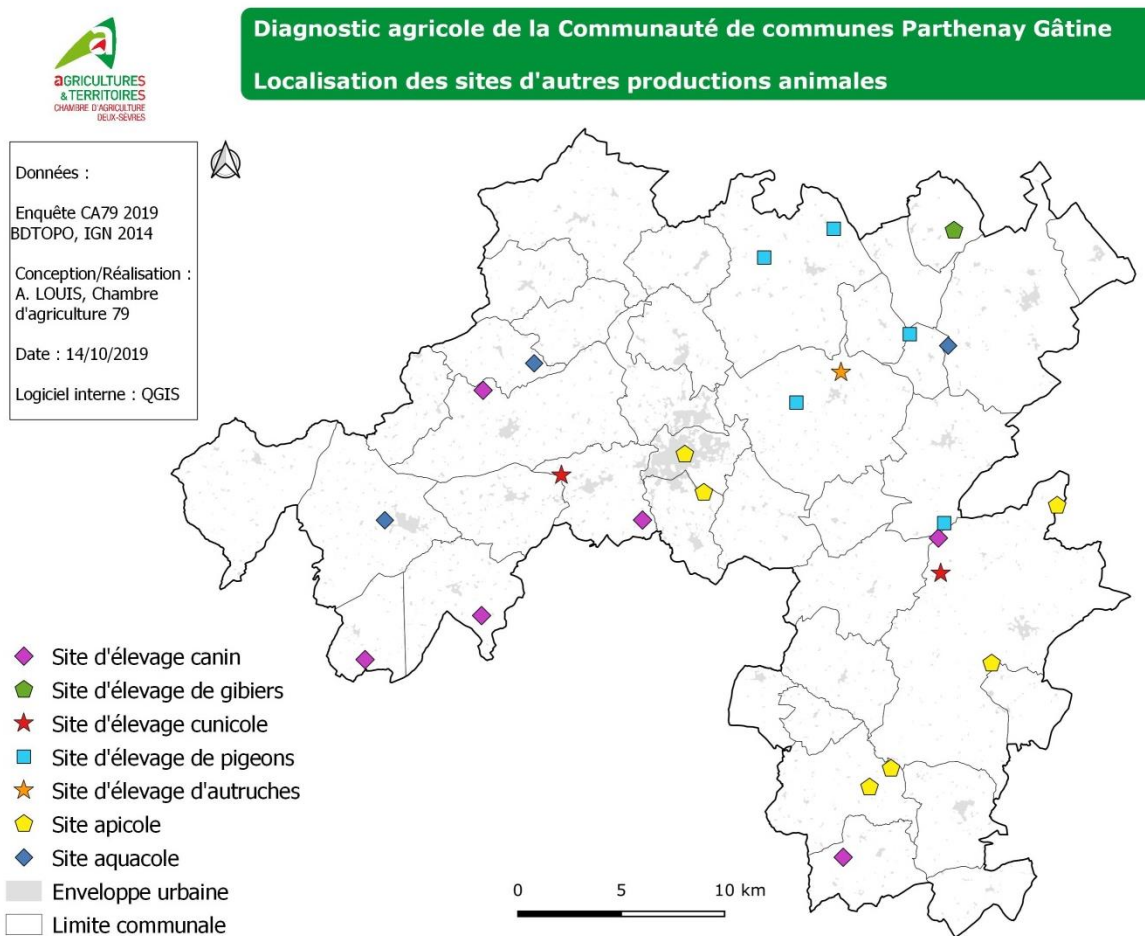


Les autres productions animales :

Quelques filières plus atypiques ont été recensées :

- Canins : 5 ateliers
- Gibiers : 1 atelier
- Lapins : 2 ateliers
- Pigeons/cailles : 5 ateliers
- Autruches : 1 atelier
- Apiculture : 6 ateliers
- Aquaculture : 2 ateliers

Ces productions apportent une diversité des productions pour le territoire. Elles représentent une valeur ajoutée pour la CCPG qu'il ne faut pas mettre de côté.



- **Les activités liées aux entreprises agricoles**

Les formes coopératives sont nombreuses, on dénombre **20 Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)** dont 334 entreprises agricoles sont adhérentes (soit 51,7%). Peu de bâtiments sont directement dédiés à ces entreprises, l'utilisation de bâtiments existants appartenant à des adhérents étant privilégiée.

Les CUMA de la CCPG : la Coopamatos, Adilly, l'Insolite, l'Équipe, la Gatinaise, la Secondignoise, l'Indépendante, la Gatinnelle, Azallonny, l'Égaille, les Quatvents, le Saule, la Magotaise, les Ponts, la Samarthe, la Poitevine, la Vasléenne, la Résistante, la Morinière, la Germoise.

Plusieurs **entreprises de négoce** sont également présentes et en lien direct avec de nombreuses exploitations dont les principales sont : OCEALIA, TERRENA, SARL VIGNAULT, AUBURTIN, CAVEB, CAVAC, COPERL, EURL VIVIER, VSN, PASQUIER VÉGÉTAL, BEAUCHAMP, etc.

La **présence de laiteries** à proximité de la Communauté de communes de Parthenay Gâtine participe également au maintien, dans une certaine mesure, des activités laitières : Laiterie Coopérative de Pamplie (Pamplie), EURIAL (la Laiterie Coopérative du Pays de Gâtine - La Chapelle-Thireuil), Agrial (Nantes), Terra Lacta (Surgères), fromagerie de Lescure (Saint Loup sur Thouet), Lactalis (St Varent).

2. Les sites d'exploitation et leur intégration

• Rappel réglementaire

Classement des élevages en Deux-Sèvres

En fonction de l'effectif **maximum d'animaux présents**, un élevage relève de l'un des cinq régimes suivants :

- ☞ Règlement Sanitaire Départemental (RSD)
- ☞ Déclaration, Déclaration avec Contrôle Périodique, Enregistrement ou Autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

	50m	RSD	100m			
			Déclaration	Déclaration avec Contrôle Périodique ¹	Enregistrement	Autorisation
Vaches laitières	< 50	< 50	50 à 100	101 à 150	151 à 200	> 200
Vaches allaitantes	< 100	< 100	à partir de 100	non concerné		
Bovins à l'engrais Veaux de boucherie	< 50	< 50	50 à 200	201 à 400	non concerné	> 400
Porcs Seuils directive IED (3660)	< 50 ae ²	< 50 ae ²	50 à 450 ae	non concerné	> 450 ae mais < 750 truies ou < 2000 procs de production de + de 30kg	+ de 750 truies ou + de 2000 porcs de production de + de 30kg
Volailles, gibier à plumes Seuils directive IED (3660)	< 5 000 ae	< 5 000 ae	5 000 à 20 000 ae	20 001 à 30 000 ae	non concerné	> 30 000 ae ou plus de 40 000 emplacements
Lapins de plus de 30 j	< 3 000	< 3 000	3 000 à 20 000	non concerné		> 20 000
Chèvres, Moutons, Chevaux	1 à x	1 à x	non concerné			

Extrait du guide de l'Environnement de l'exploitant Fiche 01 « Le Statut des élevages » Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, Septembre 2014

La réglementation impose des distances d'éloignement vis-à-vis des entreprises agricoles. Ainsi, pour simplifier, il convient **de respecter une distance de 50 ou 100 mètres** tel que présenté ci-dessus. Or, des cas particuliers existent pour certains types d'élevage, par exemple 50 mètres sont à respecter vis-à-vis d'un parcours en plein air de volailles.

Or, on observe que nombreux sont les bâtiments parfois totalement insérés dans un tissu urbain. Le passé agricole explique aujourd'hui la présence d'élevages au sein de hameaux.

Cette réglementation a pour objectif de **préserver les exploitations des risques sanitaires et de limiter les conflits d'usages** liés au bruit, odeur, etc.

Les enquêtes menées ont permis le repérage de **840 sites** (principaux et secondaires confondus) **sur le territoire**, ces sites appartiennent à la fois à des entreprises de la CCPG comme extérieures au territoire voir au département.

Sur les 645 exploitations identifiées, **567** ont été recensées en **exploitation ayant de l'élevage** : 151 relevant du régime des ICPE et 416 du régime RSD.

- **Maisons de tiers**

Maisons tiers	NB de maisons dans le périmètre	Nb de maisons hors périmètre	Nombre total de maisons
Périmètre RSD	331	508	839
Périmètre ICPE	128	711	

Source : Enquête 2019 menée par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

- En périmètre RSD

Sur ces 839 maisons de tiers identifiées, 331 sont comprises dans un périmètre RSD. Si l'on raisonne en nombre d'exploitations, **207 sont concernées par la présence de tiers à moins de 50 mètres, soit 32%.**

- En périmètre ICPE

Sur ces 839 maisons de tiers identifiées, 128 sont comprises dans un périmètre ICPE. Si l'on raisonne en nombre d'exploitations, **67 sont concernées par la présence de tiers à moins de 100 mètres, soit 10,4%.**

- **Maisons des exploitants**

Maisons exploitants	Nb de maisons dans le périmètre	Nb de maisons hors périmètre	Nombre total de maisons
Périmètre RSD	274	243	517
Périmètre ICPE	105	412	

Source : Enquête 2019 menée par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

- En périmètre RSD

Sur les 517 maisons d'exploitants identifiées, 274 se situent dans un périmètre RSD. Si l'on raisonne en nombre d'exploitations, **263 pourraient être concernées par la présence de tiers à moins de 50 mètres, soit 40%.**

- En périmètre ICPE

Sur les 517 maisons d'exploitants identifiées, 105 se trouvent dans un périmètre ICPE. Si l'on raisonne en nombre d'exploitations, **93 pourraient être concernées par la présence de tiers à moins de 100 mètres, soit 14,4%.**

Tout comme pour les installations soumises au RSD, tant que la maison d'habitation est occupée par l'exploitant, le site peut évoluer. En revanche, **l'occupation de la maison d'habitation par une tierce personne limite de fait, toute évolution du site.**

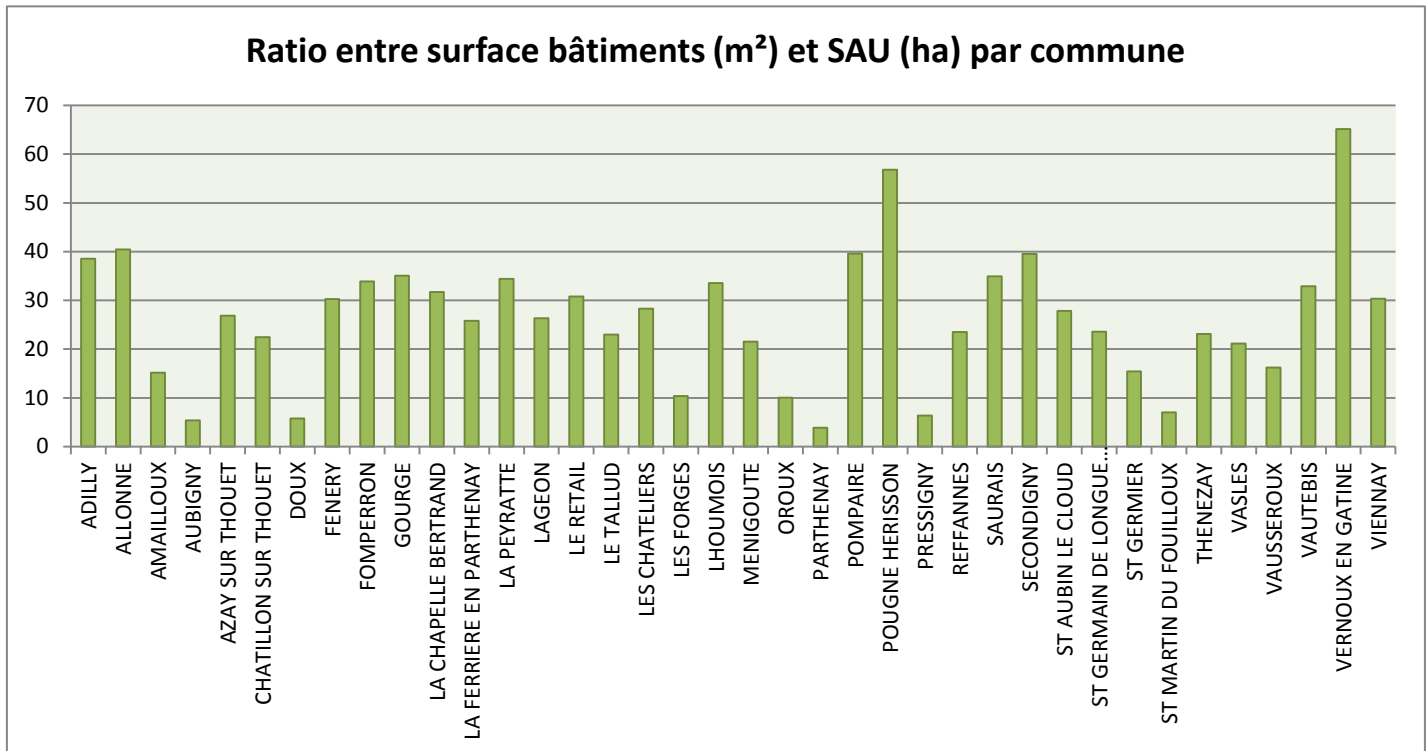
La géolocalisation de chaque bâtiment amène au **constat alarmant que près de la moitié des sites d'élevages sont contraints par la présence de tiers. Ce qui amène soit à l'abandon des sites d'exploitation, soit à la nécessité de les délocaliser et de consommer du foncier sur les espaces naturels et agricoles.**

• Les bâtiments agricoles

3649 bâtiments identifiés sur la Communauté de communes Parthenay Gâtine dont :

- 1247 classés en RSD
- 414 classés en ICPE
- 1808 non classés

Ainsi, ce sont **1661 bâtiments d'élevage** qui ont été recensés, soit 46% des bâtiments. Le reste des bâtiments est utilisé en majorité pour le stockage de fourrages/céréales/grains ou pour le stockage de matériel.



Source : Enquête 2019 menée par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

Sur le graphique ci-dessus, est représenté le ratio entre la surface des bâtiments en m² et la SAU en hectares de chaque commune.

Les communes de Pougne-Hérison et Vernoux-en-Gâtine se distinguent des autres avec un ratio plus élevé, ce qui signifie que par rapport à la SAU, la présence de bâtiments agricoles est forte sur ces communes.

• Les sites de stockage

Les sites dédiés au stockage de matériels n'imposent pas de distances entre eux, et/ou bâtiments autres, sauf lorsqu'ils permettent le stockage de certains produits chimiques ou autres, relatifs à une nomenclature spécifique des installations classées.

Dès lors, lorsqu'ils sont isolés, il est souhaitable que ces bâtiments à vocation agricole puissent le rester, évoluer et accueillir diverses activités agricoles. Pour cela, il est préconisé – autant que possible – de préserver leur potentiel de développement en inscrivant des périmètres de protection de 100 mètres minimum.

III- Les enjeux agricoles et les zones concernées

1. Les projets des entreprises

Les enquêtes menées ont permis de faire le point sur l'ensemble des projets portés par les exploitants, à savoir :

- Les projets de diversification
- Les projets d'accueil à la ferme
- Les projets d'énergies renouvelables
- Les projets d'eau et environnement

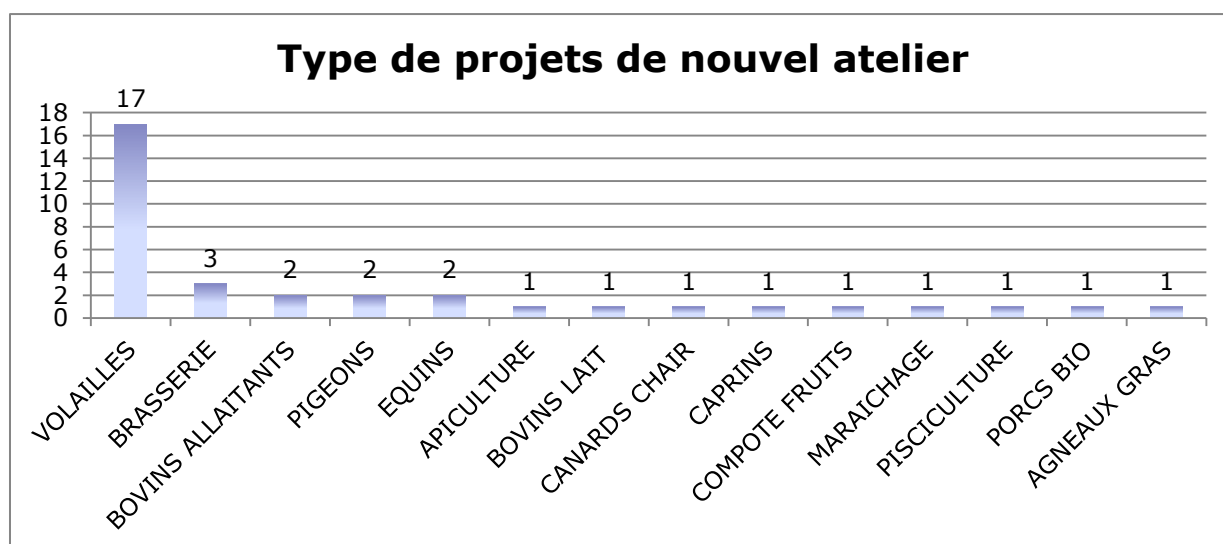
L'ensemble des projets décrits et nécessitant des agrandissements ou de nouveaux bâtiments ont été identifiés à la parcelle afin de s'assurer de leurs prises en compte dans les choix de la collectivité.

Portés à la connaissance de la collectivité ceux-ci devront faire l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration du PLUi notamment dans la **délimitation de la zone agricole et de son règlement.**

• Les projets de diversification

32 exploitations se sont exprimées sur leurs envies de développer la **vente directe** et **16 exploitations** concernant la **transformation** de leurs produits. La filière des légumes plein champ souhaite être développées par 9 exploitations.

43 exploitations ont pour projet de développer un **nouvel atelier**. Dont 8 qui réfléchissent à développer un nouvel atelier mais ne sachant pas encore vers quel type de production se tourner.



Source : Enquête 2019 menée par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

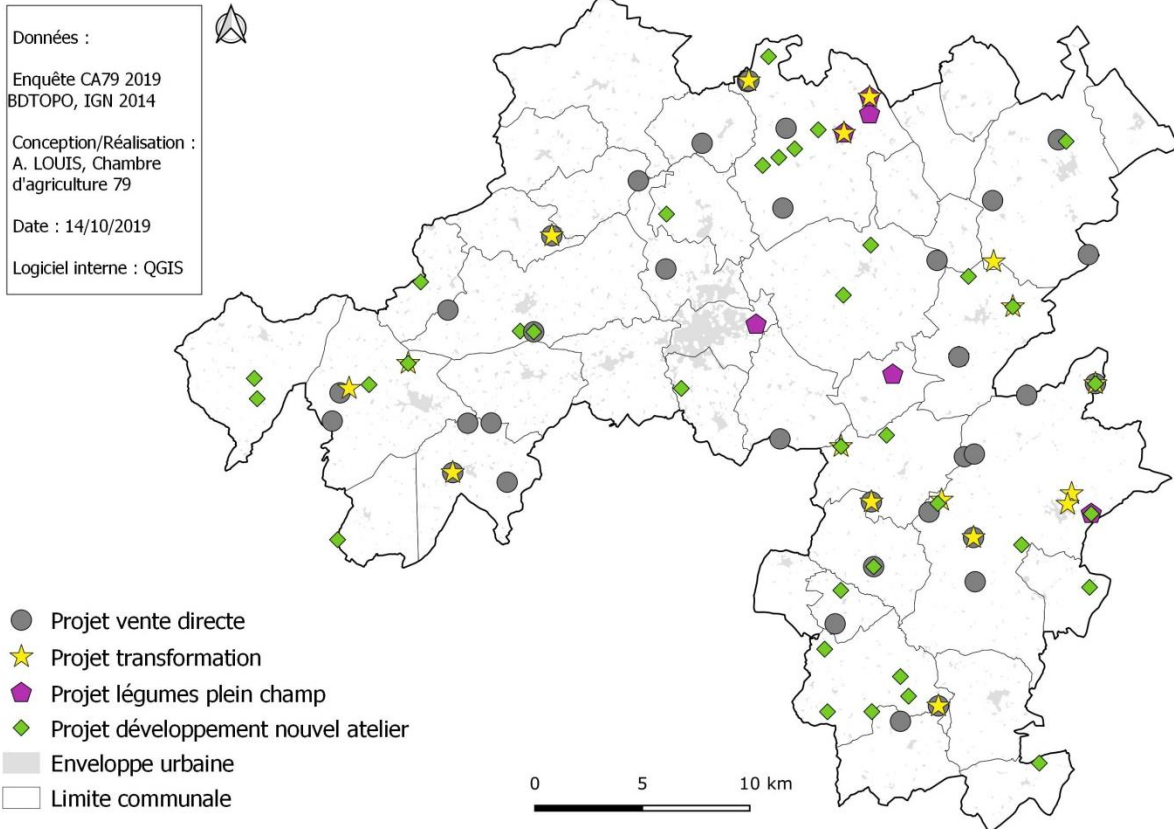
Sur les 35 exploitations qui ont déjà une idée de développer un nouvel atelier, **17 d'entre elles aimeraient se tourner vers un atelier volailles**. Cette forte demande est à mettre en lien avec la perte de l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels) et peut être une façon de compenser la perte de cette aide primordiale pour certaines exploitations.

Sur la carte ci-dessous, les projets de développement d'un nouvel atelier se trouvent en grande majorité sur les communes sortant des zones défavorisées et perdant ainsi l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel).



Diagnostic agricole de la Communauté de communes Parthenay Gâtine

Localisation des sites de projets de diversification



• Les projets d'accueil à la ferme

23 exploitations ont des projets de développement de magasin de vente à la ferme.

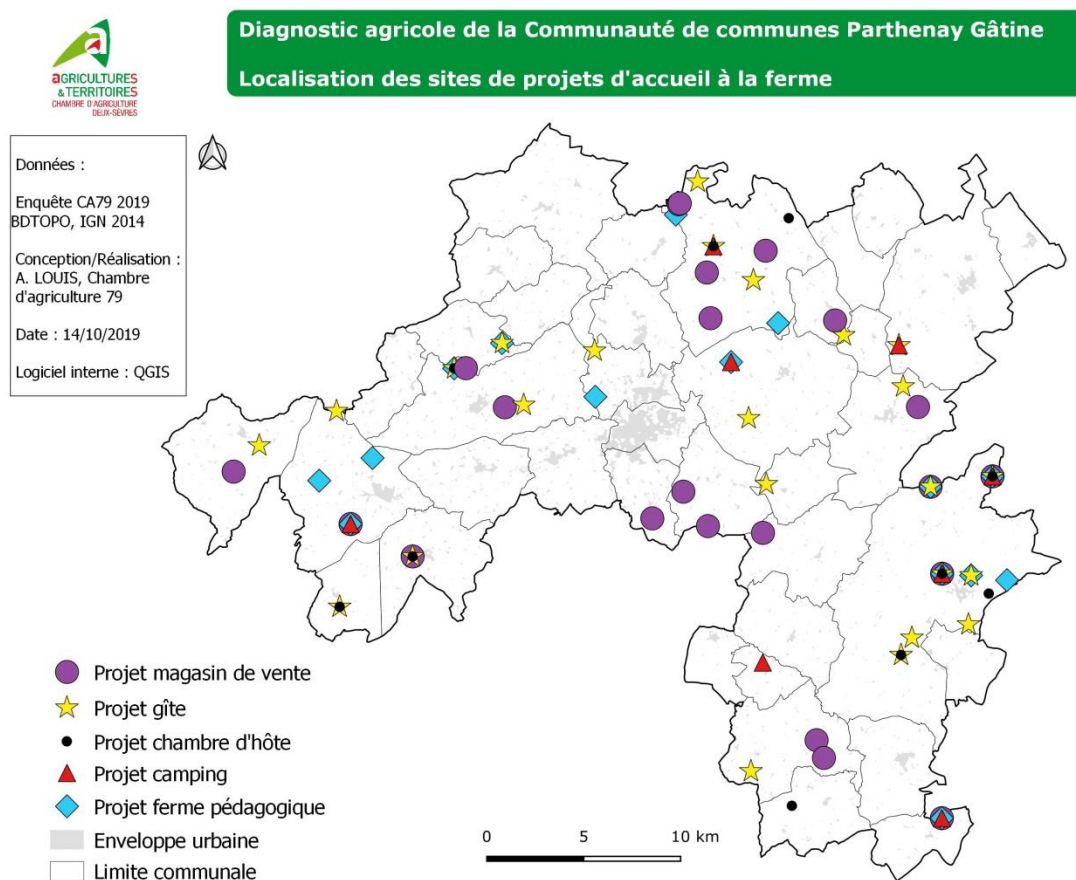
36 souhaiteraient construire un gîte ou des chambres d'hôtes en vue de valoriser le bâti existant et apporter un complément d'activité à leur exploitation.

15 exploitations ont pour projet ou réfléchissent à développer une ferme pédagogique.

Il faut être vigilant à la viabilité économique de ces types de projet et insister sur le fait que dans ce cas, l'activité pédagogique doit être adossée à une activité agricole réelle.

Ces projets peuvent également avoir des conséquences quant au devenir des exploitations avec autant de biens immobiliers. En effet, à long terme, la revalorisation du bâti favorise la présence de tiers sur les sites d'exploitation et engendre également une hausse du foncier.

Ces projets sont à intégrer au même titre que les analyses touristiques dans le PLUi en cours d'élaboration.

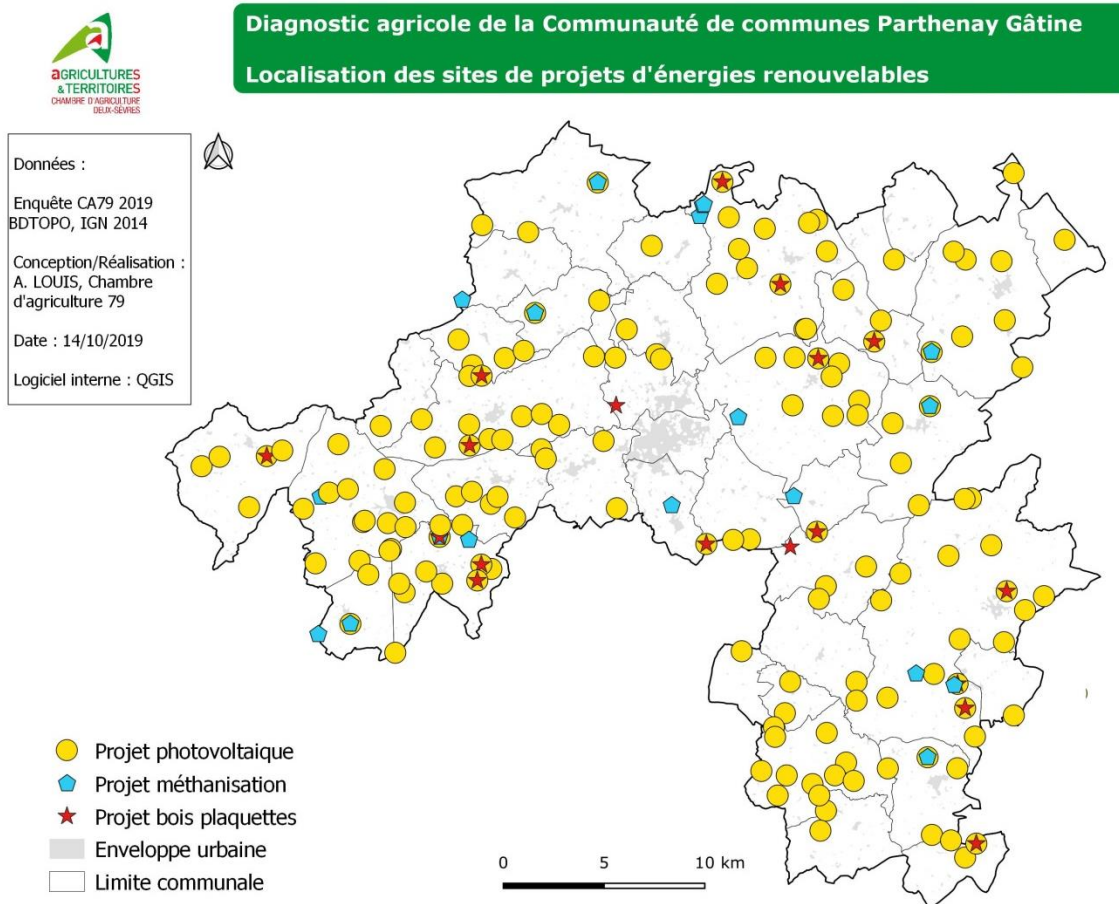


• Les projets d'énergies renouvelables

157 exploitations souhaitent se lancer dans un **projet photovoltaïque** ou y réfléchissent. Le développement de photovoltaïque est envisagé dans le cadre de la construction de nouveaux bâtiments agricoles ou le réaménagement de toitures existantes bien que le prix de rachat ait fortement baissé. La sollicitation des constructeurs est très importante et les projets de constructions de bâtiments ne sont pas toujours adaptés aux productions et au bien-être animal.

De même, **20 exploitations** souhaitent développer des **projets de méthanisation** afin de valoriser les fumiers et boues. La plupart de ces exploitations sont prêtes à se lancer dans la méthanisation seulement si des projets collectifs voient le jour et auxquels elles pourraient se greffer.

Enfin, seules **18 exploitations envisagent de travailler à la valorisation du bois.**

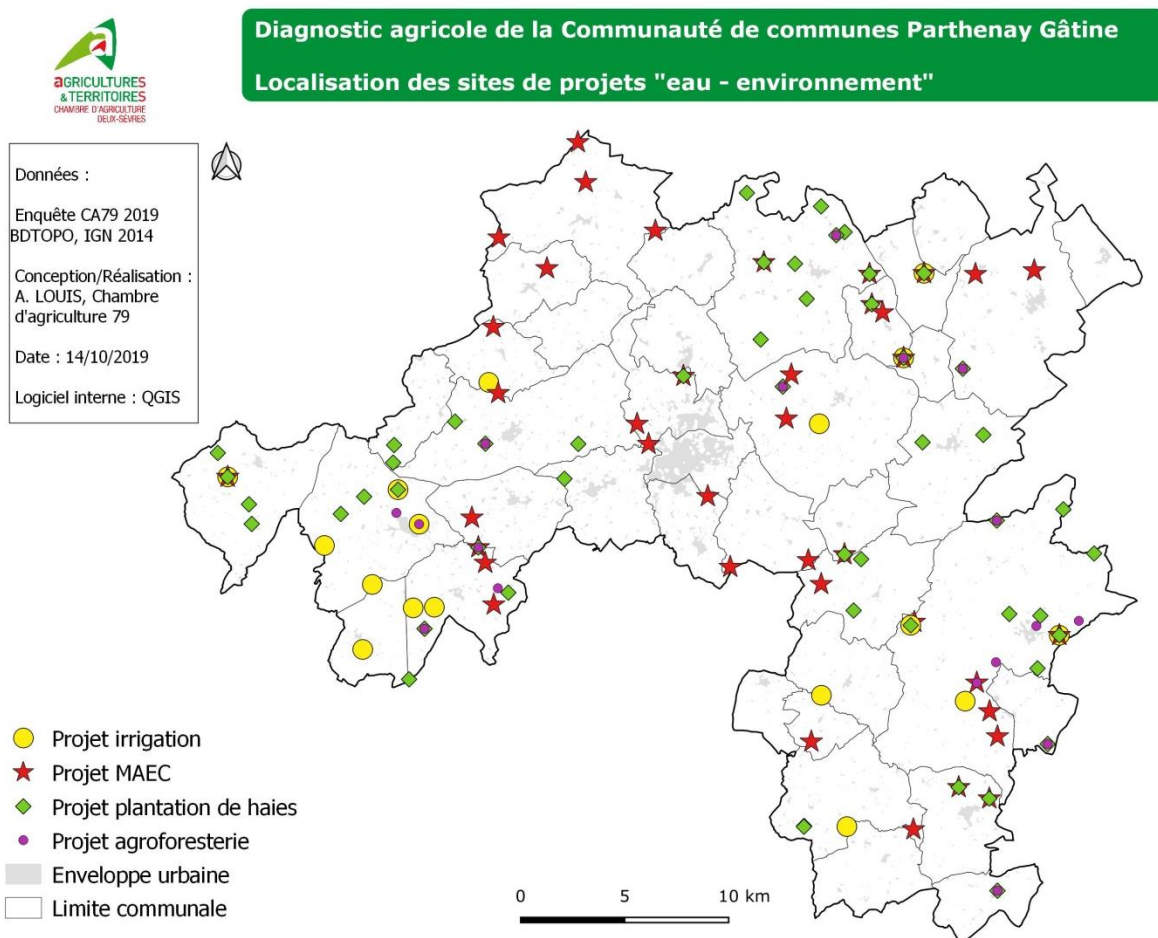


• Les projets environnementaux

19 exploitations se sont exprimées à l'idée de développer l'irrigation. Parmi ces exploitations, nous les retrouvons en majorité sur la partie Ouest de la CCPG, secteur où l'arboriculture est prédominante et nécessite de l'eau.

112 exploitations possèdent déjà un contrat MAEC et **40 nouvelles exploitations souhaiteraient pouvoir signer un contrat prochainement.** À noter que sur les 112 en place, la majorité des exploitations envisagent de poursuivre leur contrat. Les contrats MAEC représentent une alternative à la perte de l'ICHN.

49 exploitations ont évoqué l'idée de planter des haies et 17 de développer l'agroforesterie.

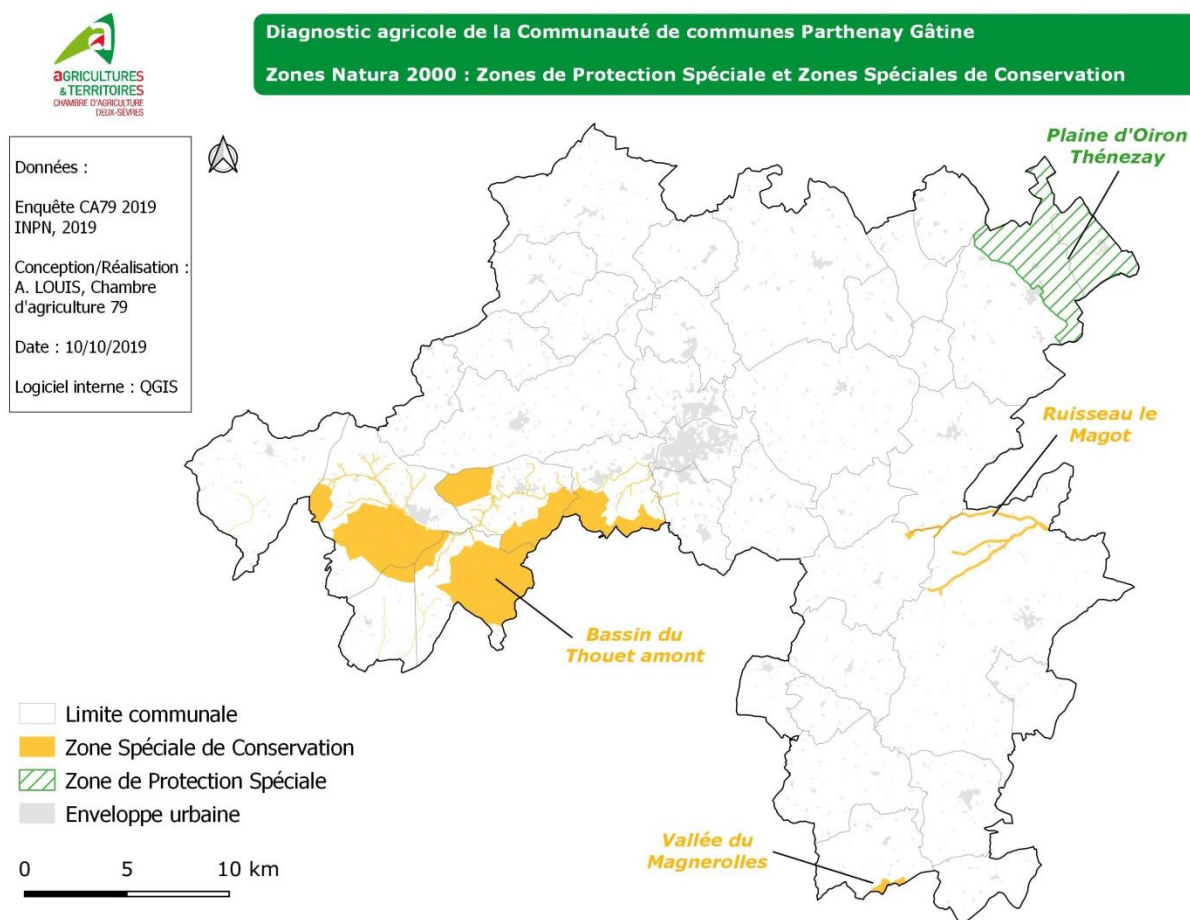


2. Les contraintes et problématiques rencontrées

• Les zones à contraintes environnementales

Lors des entretiens menés, les exploitants ont pu s'exprimer quant aux différentes problématiques rencontrées. La présence notamment de l'élevage a permis au territoire de maintenir une diversité des milieux. **Toutefois, l'on observe des difficultés au maintien de l'agriculture au vu du millefeuille réglementaire qui s'applique** (zones humides, périmètres de captage des eaux, zonages des documents d'urbanisme pour la protection des paysages, etc.).

C'est notamment le cas sur la commune de Thénézay où aujourd'hui des porteurs de projets sont bloqués dans leur intention de développement par la présence de la zone Natura 2000 (ZPS Oiron Thénézay) en raison d'un plan de zonage trop restrictif vis-à-vis des zones agricoles.



Ainsi, en fonction des zones à protéger, il est nécessaire de les délimiter précisément et non à la parcelle et d'adapter le zonage du PLUi afin de **permettre** :

- **Le maintien des exploitations agricoles**
- **L'extension et la mise aux normes des sites existants**
- **L'accueil de nouvelles exploitations**
- **La délocalisation d'exploitations enclavées dans des bourgs**

• Les déplacements d'engins agricoles

Dans de nombreuses communes, des exploitants rencontrent des difficultés de circulation dans les nouveaux aménagements de bourgs mais aussi des conflits d'usages sur les chemins ruraux engendrant parfois des accidents.

Dès lors, **les nouveaux traitements de voiries, de chemins devraient être menés en concertation avec les agriculteurs afin de s'assurer qu'ils ne pénalisent pas l'activité agricole.**

• Les relations de voisinage

Bien que les exploitations se soient modernisées et répondent à des réglementations strictes, des **conflits d'usages peuvent survenir**. En effet, le bruit, la poussière, les odeurs, les mouches sont des désagréments qui peuvent parfois engendrer de réelles tensions entre les exploitants et leurs voisins (non-agriculteurs comme agriculteurs). Il ne faut pas oublier que les exploitations agricoles restent des entreprises, des activités comme d'autres avec leurs nuisances spécifiques même si certains néo-ruraux ont une « *image plus bucolique* » de l'agriculture.

Ainsi, il ne faut **pas négliger dans les choix de développement de l'habitat la présence plus ou moins proches des exploitations**. Toutes les exploitations ne sont pas soumises à des périmètres dits de « *réciprocité* », de plus, la notion de « *nuisances* » reste propre à chacun et un périmètre de 50 ou 100 mètres reste purement théorique.

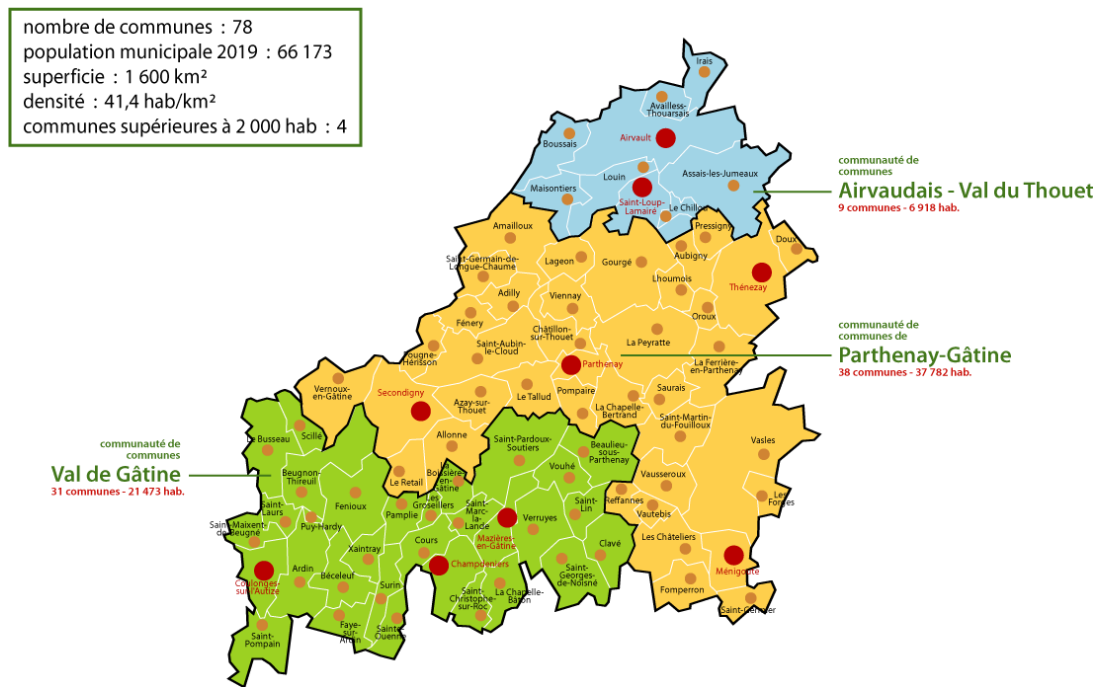
Quant aux exploitations d'ores-et-déjà à proximité de tiers, il reste important de **ne pas renforcer le phénomène** mais aussi **d'offrir la possibilité d'une éventuelle délocalisation** afin de permettre à cette entreprise de se développer.

3. Des Atouts, des Faiblesses, des Menaces mais surtout des Opportunités

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une diversité des productions - Une organisation collective (formes sociétaires, CUMA, groupes de développement, etc.) - Un bocage assez préservé - Prédominance de l'élevage - Proximité de Parthenay pour le marché aux bestiaux - Des perspectives de développement des filières au travers de nouveaux projets (PNR) 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu de pôles de décision d'entreprises agroalimentaires sur le territoire - Beaucoup d'entreprises agricoles contraintes par la présence de tiers
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Des consommateurs demandeurs de circuits courts/productions locales - Des enjeux environnementaux favorables au maintien de l'agriculture existante - Une synergie éleveurs/céréaliers à développer - Développement possible des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> - Un manque d'attractivité du territoire pour la reprise d'exploitations - Une incertitude sur les intentions d'agriculteurs âgés (+ de 60 ans) : transmission des entreprises, valorisation du patrimoine, etc. - Des tensions ponctuelles sur les déplacements

- Le projet du PNR (Parc Naturel Régional) de Gâtine poitevine

Un projet de Parc Naturel Régional à l'échelle du Pays de Gâtine est en cours de réflexion depuis 2015. En octobre 2019, une convention de partenariat a été signée entre la région Nouvelle Aquitaine et le Pays de Gâtine afin de concrétiser la création de ce PNR.



Source : Pays de Gâtine, 2019

Un PNR a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, paysager ou culturel mais également d'assurer le développement durable, économique et social du territoire concerné. Il représente un **outil de communication dans le but de sensibiliser et d'informer**.

Caractérisée par un territoire rural et une terre d'élevage aux milieux naturels diversifiés et fragiles, la Gâtine semble être un espace cohérent pour ce type de projet. Le but est de donner une reconnaissance nationale en valorisant la spécificité de ce territoire.

L'agriculture contribue à l'**équilibre économique, environnemental et social** des territoires. La préserver, l'accompagner dans son développement, c'est contribuer au maintien et au développement du potentiel productif territorial mais aussi à la production de biens publics : services environnementaux et territoriaux, emploi, alimentation. L'agriculture est une activité indispensable à l'équilibre de nos territoires ruraux.

Ainsi, la création de ce parc serait bénéfique pour l'agriculture de la Gâtine. En effet, par le biais de la « marque parc », les produits du terroir seraient davantage mis en valeur et cette marque apporterait **une valeur ajoutée à ce territoire**.

4. Quelques préconisations

Les petites structures bien que minoritaires ne doivent pas être pénalisées au détriment des plus importantes dans les choix de développement de la collectivité. Ainsi, il **convient de tenir compte du ratio relatif aux surfaces, aux productions, aux animaux pour mesurer le degré d'impact sur l'exploitation.**

Le **maintien de la diversité des productions participe dans un premier temps à la multitude de produits susceptibles d'être commercialisés en circuits courts** mais contribue également à la **mosaïque de milieux favorables à la biodiversité.**

La mixité des faire-valoir permet aujourd'hui aux agriculteurs de maintenir un parcellaire « *de proximité* », **les choix de développement doivent tenir compte de l'organisation actuelle** du parcellaire.

Le **territoire recense plusieurs AOP et IGP** permettant de valoriser les produits du terroir, c'est donc un potentiel non-négligeable pour de nombreux exploitants, dès lors, il convient **d'envisager l'accueil de nouveaux exploitants et de nouveaux projets.**

Certains sites d'exploitation sont aujourd'hui **susceptibles d'être créés, d'évoluer et/ou d'être transmis,** aussi **l'ensemble des dispositions doit être envisagé pour assurer leur pérennité :**

- **Respect à minima des distances réglementaires**
- **Périmètre de protection autour de l'ensemble des bâtiments permettant un changement de destination agricole**
- **Accueil de nouveaux sites dont les sites d'élevage**
- **Maintenir une possibilité de développement d'exploitations agricoles dans les parties du territoire concernées par des zonages Natura 2000 et plus particulièrement les ZPS dédiées aux oiseaux de plaine.**

Les modalités de classement de chaque site d'exploitation incombent au bureau d'études en charge du PLUi. Les agents de la Chambre d'agriculture se tiennent à sa disposition pour un maximum de concertation sur les zonages à proposer.